

## SOCIÉTÉ PYRÉNÉENNE D'ÉNERGIE ÉLECTRIQUE

S.A., juillet 1907.

Achille, Gabriel, Louis ADAM (1859-1914),  
président

Banquier, administrateur de sociétés,  
président de la Compagnie française du Haut-Congo  
(1899-1902). Voir [encadré](#).  
Prédécesseur d'Amédée Reille comme président du [Crédit  
foncier du Brésil](#).

Jacques BURET de SAINTE-ANNE  
Ancien élève de l'École des Mines de Paris (promotion 1899-1902).  
ingénieur civil des mines.  
par J. KELLER  
(*Bulletin de l'association des anciens élèves de l'École des Mines, 1907*)

Jacques Buret de Sainte-Anne est mort, le 21 février dernier, à Ax-les-Thermes, dans l'Ariège, d'une pneumonie contractée dans l'exercice de ses fonctions.

Fils unique, né dans une famille dont la situation le plaçait au rang de ceux qu'on est convenu d'appeler les privilégiés de la fortune, il pouvait aspirer à vivre de la vie large et facile que lui assurait sa position. Mais il pensait que « noblesse oblige » et que nul n'a le droit de s'affranchir de la loi du travail.

Malgré une santé de complexion délicate, il se fit remarquer, dès le début de ses études, par son assiduité au travail. Arrivé au moment de choisir une carrière, il sentit se réveiller dans ses veines le sang de son grand-père maternel, M. Maniel, ingénieur des ponts et chaussées, un des fondateurs et directeurs de la grande compagnie des chemins de fer de l'État autrichien\* ; il voulut aussi être ingénieur, moins par goût des affaires en elles-mêmes, que pour pouvoir s'employer à mener les hommes dans la voie du progrès moral et scientifique dont il s'était fait un idéal.

Reçu la même année à l'École Polytechnique et à l'École des Mines, il opta pour cette dernière, dont il sortit en 1902 avec le diplôme d'ingénieur.

En quittant l'École, il tint à se faire d'abord dans l'industrie une situation personnelle, ayant à cœur, avant tout, d'acquérir une valeur pratique pour se préparer à pouvoir utilement commander un jour. Il souhaitait, en même temps, conserver quelques loisirs qu'il pût consacrer à sa terre de Champvallon, aux paysans au milieu desquels il avait passé les plus belles années de son enfance. On le vit dans la suite, lorsque des occupations suivies rattachèrent ailleurs, passer souvent en chemin de fer deux nuits de

suite pour aller remplir là ce qu'il considérait, à juste titre, comme son premier devoir social.

Un pareil programme était difficile à remplir pour un jeune débutant. Il eut la bonne fortune de trouver à la fois une affaire naissante et un guide éclairé, dans la personne de celui qui en dirigeait les débuts. [Attaché à la Société d'études de la chute d'Orlu, devenue, plus tard, la Société pyrénéenne d'énergie électrique, il effectua la plus grande partie des études sur le terrain et des levés topographiques qui préludèrent à la mise en valeur de ces forces importantes.](#) Dire que le but était d'utiliser d'un seul coup une chute de mille mètres avec une longueur de tuyauterie de trois mille quatre cents mètres, c'est indiquer tout l'intérêt technique que présentait l'entreprise, mais aussi les difficultés du terrain ; c'est dire l'énergie et l'endurance que dut déployer celui qui, pendant plusieurs campagnes consécutives, se consacra à l'arpentage de pareils précipices, voulant être partout, surtout sur les points dangereux, et ne permettant jamais à un de ses opérateurs de franchir un pas difficile avant l'avoir franchi lui-même pour s'assurer qu'on pouvait le faire sans péril.

Épris de sa nouvelle carrière, il avait résolu d'y exceller, et pour cela il commença par consacrer les loisirs que lui laissa un premier hiver, à suivre à Paris les cours de l'École supérieure d'électricité. Devenu électricien, il voulut être aussi perceur de tunnels et constructeur hydraulicien : au second hiver il alla s'exiler au sommet des Alpes, dans les chantiers que dirigeait son chef, M. Boucher, l'ingénieur suisse bien connu.

Pendant qu'il complétait ainsi ses études et accomplissait ces stages, de son côté l'entreprise à laquelle il était attaché avait grandi, elle avait élargi son programme et étendu ses moyens d'action. Lorsque la première société d'études eut fait place, en juillet 1907, à une société d'exploitation, Jacques de Sainte-Anne était tout désigné pour aller diriger sur place l'exécution des travaux qu'il avait préparés ; le jeune ingénieur sorti naguère de l'École était devenu un praticien et un chef.

Il venait de rentrer à Ax-les-Thermes après une courte absence, lorsqu'un matin de février, par un temps de neige très dur, il voulut, bien que déjà indisposé et malgré les conseils de son entourage, sortir pour visiter un chantier. En rentrant, le soir, il dut s'aliter pour ne plus se relever.

Pendant quelques jours, la jeunesse lutta en lui contre les progrès du mal, puis il fallut céder : il le comprit et accepta la mort en pleine lucidité, regrettant de la vie non les plaisirs qu'il n'avait pas voulu, non les succès auxquels sa modestie le rendait peu sensible, mais le bien qu'il s'était cru appelé à faire autour de lui, c'est le sentiment qu'exprimèrent ses dernières paroles. Il avait reçu de sa mère, qui l'avait précédé dans la tombe, une foi religieuse profonde, et il la gardait jalousement ; ce fut la principale directrice de cette carrière trop courte, assez remplie cependant, pour qu'il ait emporté avec lui les regrets unanimes de ceux qui l'ont connu.

Lorsque son corps dut quitter Ax-les-Thermes pour être ramené au tombeau de famille, ses ouvriers se disputèrent l'honneur de le porter : nul témoignage d'affection plus touchant ne pouvait lui être rendu, nul ne pouvait être plus à l'honneur de celui qui avait su inspirer de pareils sentiments.

---

Société pyrénéenne d'énergie électrique  
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 10 juin 1907)

Société française en formation, fondée par M. X. de Baudon de Mony <sup>1</sup>, 106, rue de l'Université, Paris, pour l'exploitation de diverses chutes d'eau et de gisements de minerais de manganèse d'Orlu (Ariège).

En rémunération des divers apports faits par la Société des forces motrices du Sud-Ouest, il lui est attribué 2.200 actions de 500 francs et une somme de 1.200.000 fr. en espèces sur un capital de 6.500.000 francs.

---

## ÉMISSIONS ET INTRODUCTIONS

(Communiqués ou résumés de documents officiels au sujet desquels le journal décline toute responsabilité.)

---

### SOCIÉTÉ PYRÉNÉENNE D'ÉNERGIE ÉLECTRIQUE

(*L'Information financière, économique et politique*, 8 décembre 1908)

La Société pyrénéenne d'énergie électrique émet 16.500 obligations de 500 francs au prix de 475 fr. jouissance 1<sup>er</sup> janvier 1909 et rapportant 22 fr. 50 nets d'impôts. Cette Société a été constituée au mois de juillet 1907 dans le but de créer et d'exploiter une vaste réseau de distribution d'énergie électrique (lumière et force motrice) dans le Sud-Ouest de la France.

Le capital social est de 6.500.000 fr. divisé en 13.000 actions de 500 francs dont 2.200 entièrement libérées ont été remises à la Société civile des forces motrices du Sud-Ouest en rémunération de ses apports et les 10.800 de surplus ont été souscrites et payées en espèces. La Société possède actuellement trois groupes de chutes d'eau dans les Pyrénées régularisées par des lacs naturels. Elle achève l'aménagement d'une de ces chutes qui permet l'équipement d'une usine de 30.000 chevaux dont 10.500 sont actuellement en montage. Son réseau de distribution, en voie d'achèvement, s'étend dans le bassin de la Garonne jusqu'à la limite du département du Lot-et-Garonne et dans les bassins de l'Ariège et du Tarn. Il s'étend au nord jusqu'au cours du Lot. En outre, divers accords et conventions ont été passés récemment avec les affaires similaires dont la zone d'inférence est voisine.

La Société Pyrénéenne aura prochainement en activité : l'usine hydroélectrique d'Orlu avec 10.000 chevaux ; l'usine de Bessières sur le Tarn avec 950 chevaux ; les usines de Marssac et de Saint-Juéry sur le Tarn avec 2.100 chevaux hydrauliques soutenus par une machine à vapeur. Elle pourra éventuellement recourir à la force thermique des Sept-Deniers à Toulouse, d'une puissance de 5.000 chevaux.

Le rachat des privilèges que l'Énergie électrique, du Sud-Ouest avait acquis dans la même région a procuré à la Société Pyrénéenne la libre disposition, au cas de nécessité temporaire, d'une force thermique de plus de 5.000 chevaux dans la ville de Toulouse et a étendu sa maîtrise sur la région albigeoise. De plus, des arrangements sont intervenus avec les entreprises existantes voisines : la Société Méridionale de Transports de Force et la Société biterroise de force et lumière. Des zones d'action respectives ont été discutées et admises, et les accords ont prévu la livraison éventuelle de courant par la Société Pyrénéenne à ses voisines en même temps que le secours réciproque en cas d'urgente nécessité. Ce secours sera réalisé par le rapprochement des lignes et leur réunion éventuelle au moyen de postes de couplage. Des dispositions analogues ont été appliquées dans l'Isère et les Savoies et ont donné les plus heureux résultats.

---

<sup>1</sup> Xavier de Baudon de Mony (1864-1926) : ingénieur ECP, président de la [SINDEX](#) à Saïgon. Voir encadré.

D'après les estimations de la Société, l'ensemble des recettes à prévoir avec l'énergie dont disposera dans quelques mois la Société Pyrénéenne est de 1.600.000 francs. Les dépenses annuelles pourront se chiffrer aux environs de 550.000 francs.

Le service des 16.500 obligations de la présente émission dont le service exige seulement 410.000 francs jusqu'en 1914 et 450.000 francs à partir de 1915 serait donc largement garanti.

Les publications officielles prescrites par la loi du 31 janvier 1907 ont été faites dans le *Bulletin annexe du journal officiel* des 3 juin 1897 et 16 novembre 1908.

L'inscription des obligations aux cotes officielles des Bourses de Paris et de Toulouse sera demandée.

Le conseil d'administration de la Société pyrénéenne d'énergie électrique est composé comme suit :

Président : M. Achille Adam, président de la Société centrale des banques de province.

Vice-président : M. le baron Amédée Reille <sup>2</sup>, député, administrateur de la Compagnie des Mines, Fonderies et Forges d'Alais.

Administrateur-délégué : M. Xavier Baudon de Mony, ingénieur des arts et manufactures, administrateur de la Compagnie des Chemins de fer d'Orléans.

M. Charles Baudon de Mony.

M. René Bazin, ingénieur, ancien élève de l'École polytechnique.

M. le comte de Bellissen, administrateur de la Compagnie des Chemins de fer d'Orléans.

M. Jean Buffet, président de la Société Nancéienne de Crédit Industriel et de Dépôts à Nancy.

M. Girod de l'Ain, ancien élève de l'École polytechnique, administrateur de la Compagnie des chemins de fer de l'Est.

M. G. Lacreteille, administrateur délégué de la Société anonyme de Force et Lumière Electrique.

M. Merveilleux du Vignaux, ingénieur civil des mines, administrateur délégué de la Compagnie de Navigation « Les Chargeurs de l'Ouest ».

M le baron Xavier Reille <sup>3</sup>, député, ancien élève de l'École polytechnique, administrateur délégué de la Compagnie des Mines, Fonderies et Forges d'Alais.

M. Joseph Vadon, banquier à Roanne.

---

#### Société Pyrénéenne d'Energie électrique.

(*L'Information financière, économique et politique*, 1<sup>er</sup> juin 1909)

Les actionnaires de cette Société se sont réunis ce matin en assemblée générale ordinaire, sous la présidence de M. Achille Adam. 9.716 actions sur 16.000 étaient représentées.

Le rapport présenté par le conseil d'administration rappelle la rapide progression de la Société depuis sa création.

Les travaux d'aménagement de la chute d'Orlu (barrage, canalisation, usine centrale) touchent à leur fin et le grand réseau primaire, d'une longueur de 230 kilomètres, est complètement équipé. Dès maintenant, le réseau du Tarn (usines de Marssac et d'Arthez) et une partie de celui de la région de Toulouse (usine de Bessières) sont en exploitation grâce à diverses usines locales et en attendant que le courant arrive d'Orlu.

---

<sup>2</sup> Amédée Reille (1873-1944) : successeur de Gallut à la présidence en 1921. Voir encadré plus bas.

<sup>3</sup> Xavier Reille (1871-1944) : polytechnicien, frère aîné d'Amédée, président de la [Compagnie générale industrielle](#) (1921). Voir encadré.

De nombreuses lignes, dont l'étendue s'accroît de façon continue, viennent alimenter les villes et villages nouvellement concédés.

Chaque jour sont signés d'importants contrats, soit avec les communes, soit avec les industriels, tant pour l'éclairage que pour la force motrice, et tous les efforts de la direction de la société tendent à assurer une exploitation intensive dès la mise en marche de l'usine d'Orlu, dans le courant de l'automne prochain.

Les actionnaires ont approuvé les termes de ce rapport, ainsi que les comptes de l'exercice 1907.

MM. Ch. Baudon de Mony, J. Buffet, Girod, de l'Ain, J. Vadon, administrateurs sortants, ont été réélus, et MM. Fournier Sarlovèze, J. Ranson et G. de Waru <sup>4</sup>, commissaires des comptes pour l'exercice 1907-1908, sont à nouveau investis de cette fonction pour l'exercice en cours.

---

Société pyrénéenne d'énergie électrique  
Assemblée générale ordinaire du 30 juin 1910.  
(*L'Information financière, économique et politique*, 22 juillet 1910)

Ainsi que *l'Information* l'a déjà annoncé dans un précédent numéro, les actionnaires de la Société pyrénéenne d'énergie électrique ont tenu leur assemblée générale ordinaire le 30 juin 1910, sous la présidence de M. Achille Adam, président du conseil d'administration, assisté de MM. le comte de Mony-Colchen et Jules Texier, scrutateurs et de M. Ambroise Bazin, secrétaire.

Voici le texte du rapport du conseil d'administration dont il est donné lecture.

#### RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Messieurs,

Vous êtes réunis en assemblée générale, conformément à nos statuts, pour entendre le rapport du conseil d'administration sur les opérations de l'exercice écoulé.

Nous vous présenterons votre situation financière en mettant sous vos yeux les comptes d'exploitation générale et d'exercice, ainsi que le bilan arrêté au 31 décembre 1909.

Nous vous exposerons ensuite l'état d'avancement des travaux et la marche générale de l'affaire.

#### COMPTE D'EXPLOITATION GENERALE

DÉBIT	
Frais de production et de distribution de courant	221.435 79
Excédent de recettes	68.824 48
	290.260 27
CRÉDIT	
Vente de courant	279.896 09
Locations diverses et bénéfiques sur installations	10.364 18
	290.260 27

#### COMPTE DE PROFITS ET PERTES

---

<sup>4</sup> Gustave de Waru (1870-1952) : directeur de la Caisse commerciale et industrielle de Paris. Voir [encadré](#). Commissaire aux comptes de la Biterroise de force et lumière et administrateur de la Société toulousaine du Bazacle.

	DÉBIT
Perte de l'exercice précédent	8.272 77
Résultat d'exercice	194.396 89

202.669 66

	CRÉDIT
Solde créditeur du compte d'exploitation générale	68.824 48
Intérêts de divers comptes courants	29.184 52
Coupons actions Société toulousaine d'Electricité	86.820 33
Escomptes et Rabais	1.066 22
Profits et pertes accidentels	16.774 44
	202.669 66

Les tableaux qui précèdent vous font connaître les résultats de notre exploitation, ainsi que de l'exercice.

Vous savez que nous fournissons du courant dans une partie des départements du Tarn, du Tarn-et-Garonne, du Gers, de la Haute-Garonne et de l'Aude, soit par nos usines hydroélectriques d'Arthez, de Marssac et de Bessières, soit par l'usine thermique de la Société toulousaine d'Electricité, en attendant la mise en marche de notre usine principale d'Orlu.

Cette exploitation avait été cause, en 1908, d'un excédent de dépenses de 7.181 fr. 52 ; elle nous a donné au contraire en 1909 un excédent de recettes de 66.824 fr. 48.

Quant au compte « Exercice », il présente en écritures un solde créditeur de 194.396 fr. 89, tandis que l'année précédente, il accusait un solde débiteur ou une perte de 8.272 fr. 77.

Bien que ces résultats soient de nature à nous inspirer satisfaction, nous ne leur attribuons en aucune façon le caractère d'un bénéfice.

Nous n'avons pas, en effet, cru devoir, en période de premier établissement, charger une exploitation accessoire des frais d'administration générale et des redevances pour location de chutes non utilisées.

Nous n'avons pas non plus imputé les intérêts obligataires au débit du compte « Exercice ».

Dans ces conditions, les résultats obtenus pendant la période transitoire de premier établissement ne meuvent être considérés comme normaux, et nous vous proposerons d'en porter le montant, soit 194.396 fr. 89, en diminution de l'une des valeurs à amortir du bilan que nous allons vous soumettre.

#### BILAN AU 31 DÉCEMBRE 1909

ACTIF	
1. — Valeurs Immobilisées amortissables	
Chute d'Orlu, concessions d'Oô et de Siguer	1.179.283 63
Usine d'Orlu	4.228.509 77
Usines de secours	1.735.270 06
Réseaux et postes primaires	3.540.405 37
Réseaux et postes secondaires, réseaux B. T. Lignes téléphoniques	2.612.168 99

Immeubles et terrains	191.022 78
Acquisitions de concessions d'éclairage	575.806 60
Outillage	245.952 68
Mobilier	34.952 05
Dépôts d'avances	35.291 40
Frais à imputer en 1910	30.013 65
Redevances pour locations de chutes	213.452 80
Primes de remboursement	412.500 00
Intérêts intercalaires et obligataires	851.960 14
Frais de premier établissement	1.509.738 44
II. - Valeurs disponibles	
Caisse	34.713 64
Banques	596.258 42
Portefeuille	2.810.957 50
Marchandises en magasin	212.723 29
III. - Valeurs engagées.	
Cautionnements	25.640 00
IV. — Comptes des tiers.	
Débiteurs divers	311.848 09
	<u>21.388.469 30</u>

PASSIF	
1. - Comptes du capital	
Capital actions	8.000.000
Capital obligations	8.250.000
II. - Valeurs disponibles	
Effets à payer	2.157.080 09
III. - Comptes des tiers	
Créditeurs divers	2.548.984 45
Coupons	238.007 87
IV. - Résultats	
Exercice	194.396 89
	<u>21.388.469 30</u>

Ce bilan vous est présenté sous la même forme que l'année précédente avec quelques modifications cependant dans la répartition des valeurs de l'actif.

Nous vous les signalerons en passant une revue rapide des chapitres qui le composent.

#### ACTIF

I. — Valeurs immobilisées amortissables :

L'article 1<sup>er</sup> : « Chute d'Orlu, concessions d'Oô et de Siguer » nous donne la valeur des forces hydrauliques de la Société, soit 1.179.283 fr. 63.

Cette somme faisait partie de l'apport de la Société des forces motrices du Sud-Ouest, dont le montant apparaissait au dernier bilan pour 2.300.000 francs. Nous l'en avons distraite.

Il nous a, en effet, paru utile, pour donner aux divers postes de l'actif leur valeur intégrale et réelle, ainsi que pour faciliter l'estimation des amortissements dans l'avenir, de diviser cet apport et d'en répartir le montant sur les quatre articles : « Chutes, usine d'Orlu, immeubles et terrains, frais de premier établissement ».

L'article 2. : « Usine d'Orlu », dont la valeur est de 4.228.509 fr. 77, comprend pour 327.982 fr. 14 les travaux de tunnels et d'aménagement exécutés avant notre constitution, par la Société civile des Forces motrices du Sud-Ouest et comptés dans son apport, ainsi que pour 319.954 fr. 34 les frais généraux à répartir de notre Société.

L'article 3 groupe sous le titre « Usines de secours » les valeurs de revient ou d'acquisition de nos trois stations génératrices, alimentées par le Tarn : Bessières, Marssac et Arthez.

Dans le total de 1.735.270 fr. 06, elles entrent respectivement pour : 240.897 fr. 34 ; 194.685 fr. 01 1.299.687 fr. 71.

Vous vous souvenez que les usines de Marssac et d'Arthez nous ont été cédées par la Société de l'Energie électrique du Sud-Ouest et qu'elles étaient comprises au bilan de 1908 dans un article global intitulé : « Usines et réseaux du Tarn », dont le montant était de 2.548.815 fr. 45.

Il nous a paru nécessaire, pour les raisons exposées plus haut, de différencier nettement la valeur des usines de celle des réseaux.

L'article 4 se réfère aux réseaux à 55.000 volts constituant nos grandes artères d'alimentation aux deux postes de couplage de Saint-Antoine et du Vernet d'Ariège, ainsi qu'aux quatre postes de Lavelanet, Venerque, Toulouse et Navès, qui transforment le courant de 55.000 volts en 13.500 volts.

Dans le total de 3.540.405 fr. 37, les frais généraux à répartir entrent pour 261.328 fr. 40.

L'article 5 comprend les lignes à 13.500 volts les réseaux de distribution dans les villages avec les postes abaisseurs de tension et les lignes téléphoniques de service.

Dans la somme de 2.612.168 fr. 99, les lignes acquises de la Société l'Energie Electrique du Sud-Ouest sont comptées pour 954.624 fr. 63 et le solde de nos frais généraux à répartir pour 124.837 fr.23.

L'article 6 donne la valeur des immeubles et terrains divers appartenant à la Société. Elle s'élève à 191.022 fr. 28, dans lesquels l'apport de la Société Forces motrices du Sud-Ouest entre pour 123.507 fr. 88.

À l'article 7, vous trouverez le prix d'acquisition de nombreuses concessions d'éclairage dans la région toulousaine, ainsi que des concessions de Beaumont de Lomagne et d'Auterive.

L'article 12 donne le total des redevances que nous avons payées depuis la constitution de la Société pour la chute, partiellement aménagée, de la Picadère, dont nous disposons à Luchon et pour les chutes de réserve dont nous avons la concession à Oô et à Siguer.

Enfin, le dernier article de ce chapitre représente les frais financiers de premier établissement. Leur montant est de 1.509.738 fr. 44 et comprend les frais de constitution, droits d'enregistrement, frais d'émission du capital actions et du capital obligations.

Dans ce chiffre, figure pour 644.746 fr. 70 le solde des apports de la Société des forces motrices du Sud-Ouest.

## II. — Valeurs disponibles.

L'article 3 « Portefeuille » représente à leur valeur d'achat, les actions et parts de la Société toulousaine d'électricité et de la Société biterroise de force et lumière, que nous avons acquises pour prendre le contrôle de ces deux affaires.

#### Passif

Le compte « Effets à payer » s'élève à 2.157.080 francs 89, comprenant le solde dû à la Société de l'énergie électrique du Sud-Ouest, pour la cession des usines et réseaux du Tarn, ainsi que la somme restant à payer pour l'acquisition des actions de la Société Biterroise.

Ces deux opérations viennent d'être liquidées définitivement.

Le chapitre 3 nous donne à son article 1, le montant des « Crédeurs divers » à la date du 31 décembre dernier, soit la somme de 2.548.984 fr. 45.

Le compte « Fournisseurs » entre dans ce chiffre avec 1.200.748 fr. 40, la différence, 1.348.236 francs 05, représente nos comptes courants chez les banquiers.

Enfin, nous trouvons au chapitre 4, le solde crédeur du compte « exercice », soit 194.396 fr. 89. Pour les raisons exposées plus haut, nous vous proposons de le porter en diminution de l'un des chapitres de l'actif amortissables : celui des « redevances pour location de chutes ».

#### TRAVAUX

Marche générale de l'affaire.  
Station génératrice d'Orlu.

Nous avons espéré faire nos essais à la fin de l'automne dernier.

Des froids rigoureux et prématurés nous en ont empêchés et nous ont obligés à vider la canalisation forcée, qui, à cette époque, n'était pas encore recouverte sur la totalité de son parcours et par suite soustraite aux effets de la température.

Actuellement, le lac de Naguilhes est rempli jusqu'à la crête du déversoir ; la canalisation forcée est sous pression, les turbines et les alternateurs ont tourné ; nous procédons aux minutieux essais du matériel, qui sont la garantie d'une bonne exploitation dans l'avenir.

Dans quelques semaines, nous serons en marche normale et définitive.

#### Réseaux primaires, — Postes de transformation.

Nos lignes à 55.000 volts ont une longueur totale de 225 kilomètres. Une partie de ces lignes et de nos postes a été essayée avec le courant produit par la Société toulousaine d'Electricité, à son usine des Sept-Deniers.

Dès que la station d'Orlu pourra fournir normalement de l'énergie, les lignes et les postes la livreront à nos réseaux secondaires, à la tension de 13.500 à 25.000 volts.

#### Réseaux secondaires.

Leur développement vous est indiqué par la carte annexée à ce rapport. Il atteint actuellement 450 kilomètres pour les lignes en service.

Notre programme prévoit en plus 350 kilomètres de lignes à créer, dont 110 sont en construction et seront achevés au cours de l'année présente.

Le reste est à l'étude et sera mis en exécution au fur et à mesure des besoins reconnus.

#### Réseaux basse tension. — installations chez les particuliers.

Les réseaux de distribution sont en service ou en construction avancée dans 51 communes, que vous retrouverez facilement sur la carte. Ils sont projetés à bref délai, pour une trentaine d'autres localités.

Nous nous occupons, en même temps, de réaliser, par l'intermédiaire de nos entrepreneurs, les installations chez les particuliers et nous les voyons avec satisfaction s'étendre rapidement dans toutes les localités atteintes par nos lignes.

#### Développement commercial. — Négociations diverses.

Nos efforts se sont portés constamment pendant la période de construction et de premier établissement, vers la préparation de la clientèle dans notre zone.

Jusqu'à cette heure, le service en a été fait par nos usines du Tarn et par la Société toulousaine d'Électricité.

Dès la mise en marche de la station d'Orlu, nous mettrons à la disposition de la région les 10.000 HP qui viennent d'être créés.

Nous aurons alors à fournir de suite pour Toulouse toute l'énergie produite actuellement par l'usine thermique des Sept Deniers.

Avant la fin de l'année, les centres industriels de Lavelanet dans l'Ariège, de Castres et de Mazamet dans le Tarn, recevront de même, toutes les forces nécessaires à leurs besoins. En même temps, d'importants contrats nous amèneront à Castelsarrasin et dans la région voisine de Montauban.

Le souci de notre développement n'a pas détourné notre attention de l'intérêt des sociétés dont nous sommes actionnaires.

C'est ainsi que nous avons puissamment contribué au succès de la fusion de la Société toulousaine d'électricité avec la Société civile anonyme du moulin du Bazacle, propriétaire de la chute qui alimente les usines hydroélectriques de Toulouse.

Les titres de la Société toulousaine d'électricité que nous avons en portefeuille seront remplacés par des actions et des parts de la nouvelle société qui a pris le nom de Société toulousaine du Bazacle. D'importants contrats de fourniture d'énergie nous lient à celle-ci et les membres de notre conseil d'administration qui faisaient partie de celui de l'ancienne société dont nous avons le contrôle représentent nos intérêts actuels dans le conseil de la nouvelle société.

La situation de cette société se présente avec toutes les garanties d'un avenir assuré, et nous constatons chaque mois, avec satisfaction, la progression rapide à Toulouse de la consommation de courant à laquelle nous sommes intéressés.

D'un autre côté, nous avons pu contribuer à la conclusion d'un accord intéressant entre la Société biterroise de force et lumière et la Société des forces motrices de l'Agout qui s'est constituée à Castres au cours de cette année.

Cette dernière société s'est engagée à fournir à la Société Biterroise, pour son réseau, toute l'énergie dont celle-ci aura besoin, lui permettant ainsi d'atteindre les régions de Cette, Frontignan et Lodève, où d'importants et pressants besoins se manifestent.

#### Organisation de nos services.

Nous avons donné tous nos soins à une bonne organisation de nos services de construction et d'exploitation.

Tout en conservant à Paris notre siège social et notre administration générale, nous avons sérieusement fortifié nos cadres régionaux.

Trois secteurs ont été créés, avec direction centrale à Toulouse.

Un ingénieur placé à la tête de chacun d'eux est chargé de tout ce qui concerne la construction ou l'exploitation dans sa zone ; un autre a la responsabilité de la production du courant à 55.000 volts à l'usine d'Orlu, de son transport par les lignes primaires et de sa transformation en énergie utilisable sur les réseaux secondaires.

Nous ne pouvons que nous louer du zèle et du dévouement de notre personnel et nous vous demandons la permission d'exprimer ici à vos ingénieurs et agents de tout ordre les remerciements de votre conseil.

Les administrateurs sortants, par suite du roulement établi, sont :

MM. Gaston Lacretelle, baron Xavier Reille.

Vous savez, Messieurs, qu'aux termes des statuts les administrateurs sortants peuvent être réélus.

Vous aurez également à désigner un ou plusieurs commissaires pour faire à l'assemblée générale de l'année prochaine un rapport sur les comptes de recettes et de dépenses, tant de premier établissement que d'exploitation pendant l'exercice 1910.

MM. Jules Ranson, Gustave de Waru et Robert Fournier Sarlovèze sont rééligibles.

En conclusion du rapport qui précède, nous vous soumettons un certain nombre de résolutions et vous prions de leur donner votre approbation.

Le conseil d'administration.

## ALLOCUTION DE M. LE PRESIDENT

Comme vous le voyez, Messieurs, nous avons eu à subir quelques retards dans nos essais, d'une part à cause des grèves qui se sont produites, et d'autre part à cause du mauvais temps de l'hiver dernier. Nous espérons terminer ces essais avant la fin du mois de juillet pour pouvoir nous mettre en marche complète au mois d'août ou de septembre. Il est donc très probable qu'à ce moment, nous serons en pleine activité.

Ainsi que nous l'indique notre rapport, nous avons renouvelé notre personnel de manière à donner plus d'activité à nos services commerciaux ; nous avons construit, il s'agit maintenant de recueillir le fruit de nos travaux.

Je pense que, pour terminer complètement notre affaire, nous devons engager un capital de 25 millions environ, moitié en actions, moitié en obligations. Comme nous préférons attendre avant d'investir ce capital dans notre affaire, nous avons demandé à diverses maisons de banque de nous consentir des avances provisoires jusqu'à la mise en marche complète.

Nous avons tout lieu de croire qu'en 1911, nous serons en mesure de vous présenter des résultats satisfaisants. Je ne veux pas vous présenter notre entreprise plus belle qu'elle n'est en réalité ; il s'agit là d'une affaire qui demande de la patience, vous en avez fait preuve en même temps que vous avez témoigné à votre conseil d'administration une confiance qu'il aura à cœur de justifier. (Très bien ! très bien !)

## LES RÉOLUTIONS

Les résolutions suivantes, successivement mises aux voix, ont été adoptées à l'unanimité.

1. L'assemblée générale approuve dans toutes leurs parties les rapports du conseil d'administration et des commissaires aux comptes, ainsi que les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 1909. Elle donne quitus au conseil d'administration de sa gestion durant le deuxième exercice.

Elle décide qu'il n'y a pas lieu à distribution de dividende et que le solde créditeur du compte « Exercice » sera porté en diminution du montant de l'article 12 du chapitre 1 de l'actif : « Redevances pour location de chutes. »

2. L'assemblée générale, en tant que besoin, donne à ceux des administrateurs qui auraient traité ou pourraient traiter des affaires avec la Société pyrénéenne d'énergie électrique, soit en leur nom personnel, soit en raison de leurs fonctions d'administrateurs d'autres sociétés, les approbations et autorisations exigées par la loi du 24 juillet 1867.

3. L'assemblée générale choisit comme commissaires pour le rapport 3 faire sur les comptes de l'exercice 1910, MM. J. Ranson, G. de Waru, R. Fournier-Sarlovèze, avec faculté d'agir conjointement ou séparément.

Leur rémunération est fixée à 500 fr. pour chacun d'eux.

4 Sont réélus administrateurs pour six ans, conformément à l'article 27 des statuts, MM. le baron Xavier Reille, Gaston Lacretelle.

SOCIÉTÉ PYRÉNÉENNE D'ÉNERGIE ÉLECTRIQUE  
Assemblée générale ordinaire du 21 juin 1912.  
(L'*Information financière, économique et politique*, 24 juin 1912)

Ainsi que l'*Information* l'a déjà annoncé, les actionnaires de cette Société ont tenu, le 21 juin, leur assemblée générale ordinaire sous la présidence de M. Achille Adam, président du conseil d'administration, assisté de MM. Texier et Lambert Champy, scrutateurs, et de M. Ambroise Bazin, secrétaire.

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Messieurs,

Vous êtes réunis en assemblée générale, conformément à vos statuts, pour entendre le rapport du conseil d'administration sur votre situation financière et sur les opérations de sa gestion pendant l'exercice écoulé.

Compte d'exploitation générale 1911

		DÉBIT	
Frais de production et de distribution de courant	243.838 67		
Frais généraux d'administration, de direction, redevances et impôts		288.234 91	
Total	532.073 58		
Excédent de recettes	383.326 27		
Total	915.399 85		
		CRÉDIT	
Vente de courant	896.079 53		
Locations diverses et bénéfice sur installations	19.320 32		
Total	915.399 85		

Si nous comparons le montant de la vente de courant pendant l'exercice 1911 à celui de l'année précédente, nous constatons une augmentation de l'excédent des recettes sur les frais de production et de distribution de courant s'élève à 383.326 francs 27, en augmentation de 221.280 fr. 08, soit de 58 %.

Si, à cet excédent de recettes de. Fr. 383.326 27  
on ajoute le revenu du portefeuille et divers produits, soit 85.606 96  
On obtient 468.933 23

somme dépassant de 4.112 fr. 93 le montant des intérêts obligataires des redevances pour chutes en réserve et frais divers.

Nous avons donc pu, avec les produits de l'exploitation et du portefeuille, supporter toutes les charges de l'entreprise, sauf celles résultant des avances qui nous ont été consenties pour l'extension de nos réseaux et de nos constructions, suivant un programme dont la réalisation se poursuivra jusqu'en 1913.

Ces derniers frais financiers, après déduction de la somme de 4.112 fr. 93 sus-indiquée, s'élèvent à 493.751 fr. 93 et ont été portés au chapitre 10 du titre des valeurs Immobilisées de l'actif, « frais de premier établissement ».

Nous demandons à l'assemblée générale d'approuver cette manière de faire.

BILAN AU 31 DECEMBRE 1911

## ACTIF

### I. Valeurs immobilisées amortissables :

1. Chute d'Orlu, concessions d'Oô et de Siguer	1.179.283 63
2 Usines	6.493.241 17
3 Réseaux	9.148.328 65
4 Immeubles et terrains	212.948 88
5 Participations financières concessions d'éclairage	3.491.931 15
6 Outillage et mobilier	303.003 08
7 Dépôts d'avance	66.503 42
8 Frais à imputer en 1912	114.753 75
9 Primes de remboursement	412.500 00
10 Frais de premier établissement	3.540.109 44

### II. Valeurs disponibles :

1 Caisse	18.527 38
2 Banque	321.307 42
3 Effets à recevoir	7.189 32
4 Marchandises en magasin	397.939 27

### III. Valeurs engagées:

1. Cautionnements	5.700 00
-------------------	----------

### IV. Comptes des tiers :

1. Débiteurs divers	300.223 36
	26.013.489 92

## PASSIF

### I. Comptes du capital :

1. Capital actions	8.000.000 00
2. Capital obligations	8.250.000 00
II. Comptes des tiers :	
1. Créiteurs divers	9.545.320 88
2. Coupons obligataires à payer	218.169 04
	26.013.489 92

Le bilan qui vient de vous être soumis présente des modifications assez notables sur celui de l'exercice précédent.

Nous avons formé de nos diverses usines génératrices un seul poste, dont le montant est de 6.493.241 fr. 17.

Nous avons réuni en un même chapitre les réseaux et postes de transformation à 50.000 volts, les réseaux et postes de distribution à 25.000 ou 13 000 volts, les réseaux basse tension des villes et villages et les lignes téléphoniques. Le montant en est de 9.148.328 fr. 65.

Le chapitre 5 des « Valeurs immobilisées » a reçu la dénomination de « Participations financières et Concessions d'éclairage » et comprend maintenant la valeur de notre portefeuille au prix d'achat.

Nous avons pensé qu'il était plus conforme à la réalité de considérer ce portefeuille comme une valeur immobilisée que comme une valeur disponible.

En effet, les titres ne doivent pas en être considérés comme de simples valeurs de placement, dont la réalisation variable suivant la cote de la Bourse serait à poursuivre en cas de circonstances favorables. Ils représentent encore les participations que nous avons prises dans certaines sociétés électriques et que nous devons conserver pour assurer notre situation dans notre région. À leur valeur vénale du moment s'ajoute donc pour nous celle des contrats à longue durée que ces participations nous ont permis de réaliser avec lesdites sociétés, directement ou indirectement.

Ces participations financières sont à tel point similaires avec l'acquisition de concessions d'éclairage qu'il nous a paru rationnel de les confondre en un seul poste, dont le montant est de 3.491.931 francs 15.

Enfin, nous avons réuni en un seul chapitre sous le nom de « Frais de premier Etablissement », tous les frais financiers de notre affaire jusqu'ici divisés en plusieurs postes : Frais de constitution et d'émission, intérêts intercalaires et obligataires du début, redevances pour location de chutes en réserve pendant les exercices antérieurs, intérêts des avances pour travaux en cours. Le montant- est de 3.540.109 fr. 44.

Ce sont là proprement les Frais généraux de mise en œuvre de l'entreprise dont l'amortissement est à répartir sur la durée totale de son existence, tandis que les immobilisations constituées par les Travaux de premier établissement : constructions, aménagements divers, matériel, doivent être amorties dans un délai variable, suivant la durée normale de chacune d'elles.

#### Travaux d'extension

Au moment de votre dernière assemblée générale, c'est-à-dire à la date du 28 juin 1911, les réseaux à haute tension en service de la Société s'étendaient sur 915 kilomètres, les communes desservies directement ou indirectement étaient au nombre de 88 et la population atteinte comprenait 335.000 âmes.

Les chiffres correspondants sont actuellement : 988 kilomètres de lignes en service, 111 communes en exploitation, dont 85 concédées, directement desservies pour l'éclairage et la force motrice et 26 desservies directement pour la force motrice seulement ou indirectement, par l'intermédiaire de compagnies concessionnaires pour l'éclairage et la petite force motrice ; enfin 382.000 habitants touchés directement ou indirectement.

Les lignes mises en service depuis le 28 juin dernier sont les suivantes :

- 1° Saint-Sauveur à Lacourtenourt, dans le secteur de Toulouse-Nord.
- 2° Bessières à Saint-Sulpice du Tarn, dans le secteur de Toulouse-Sud.
- 3° La Bastide d'Ajou à Saint-Félix de Caraman dans le secteur de Toulouse-Sud.
- 4° Lavelanet à Larroque d'Olmes, dans le secteur de Lavelanet.
- 5° Brens à Gaillac, dans le secteur du Tarn.
- 6° Carmaux à Blaye et Saint-Benoît, dans le secteur du Tarn.
- 7° Naves à Lempaut et Puylaurens, dans le secteur du Tarn.
- 8° Mazamet à la Bastide-Rouairoux, dans le secteur du Tarn.

Quant aux réseaux d'éclairage ou de force motrice, ouverts à l'exploitation depuis la même date, ils sont au nombre de 15 : Escatalens, Montech, Esparsac, Aussonne et L'Isle-Jourdain, dans le secteur du Nord ; Larroque d'Olmes, dans le secteur de Lavelanet ; Carmaux, Blaye, Saint-Benoît, Gaillac, Réalmont, Roquecourbe, Lempaut, Puylaurens, La Bastide-Rouairoux dans le secteur du Tarn.

Vous trouverez dans les annexes du rapport la liste complète des communes et la carte des réseaux en service.

#### Exploitation

L'exercice 1911 constitue notre premier exercice de réelle exploitation.

Nous pouvons en envisager avec satisfaction les résultats, tant au point de vue de la marche des usines qu'à celui du fonctionnement des réseaux.

Les réserves d'eau de notre lac de Naguilhes nous ont permis de traverser sans aucune difficulté la période d'extrême sécheresse qui a caractérisé l'été et l'automne de 1911.

Les chutes de neige ont été cet hiver peu abondantes, même sur les hauts sommets ; néanmoins les pluies du printemps ont suffi à reconstituer nos réserves et à faire déverser le lac au-dessus du barrage.

La production de nos usines, qui avait été de 4.795.000 kilowatts-heure du 1<sup>er</sup> janvier au 1<sup>er</sup> juin 1911, s'est élevée à 7.784.000 kilowatts-heure pour la même période en 1912. L'augmentation est donc de 62 %.

Au cours de la période la plus active de la saison d'éclairage, c'est-à-dire au mois de décembre, nos usines réunies ont débité à la pointe plus de 6.000 kilowatts, correspondant à une puissance d'environ 9.000 chevaux sur l'arbre des turbines.

L'usine d'Orlu fournissait pour sa part 4.900 kilowatts, soit 7.150 chevaux sur les turbines. Nous devons prévoir que, dès cet hiver, les 3 groupes de 3.500 chevaux seront normalement en fonctionnement à la pointe. En conséquence, nous avons commandé un quatrième groupe de réserve, qui sera installé pour la saison d'hiver.

En même temps, nous doublons notre matériel de transformation au poste de Saint-Cyprien, pour le service de la Société toulousaine du Bazacle et de la région avoisinant Toulouse.

Enfin, nous venons de mettre en route, à l'usine de la Picadère, près Luchon, un groupe de 500 chevaux, pour fournir le courant à la Société des Chemins de fer et Hôtels de montagne aux Pyrénées.

#### Développement commercial

Nos recettes ont été de 325.704 francs du 1<sup>er</sup> janvier au 1<sup>er</sup> juin 1911. Pendant la période correspondante de 1912, elles se sont élevées à 510.962 francs en augmentation de 55 %, soit de 37.000 francs par mois.

Si cette augmentation se maintient, et nous avons tout lieu de le penser, les seconds semestres étant toujours meilleurs que les premiers dans les entreprises de distribution électrique et de nombreux abonnés de force motrice devant être mis en marche au cours des mois qui vont suivre, l'accroissement des recettes en 1912 atteindra 420.000 francs et nous dépasserons en fin d'année le chiffre de 1.300.000 francs.

Vous pouvez suivre ce mouvement dans les annexes du rapport, sur les graphiques des recettes encaissées et des recettes minima garanties par contrat.

Ces dernières donnaient, à la fin juin 1911, un total de 850.000 francs. Elles atteignent actuellement environ 1.300.000 francs ; l'augmentation est donc de 41 %.

Il convient du reste de remarquer que la recette réellement obtenue lorsque les contrats produiront leur plein effet, dépassera largement les minima garantis. C'est ainsi qu'en 1911, la Société toulousaine de Bazacle, qui nous avait assuré une recette de 160.000 francs, a consommé en réalité pour 270.000 francs de courant, soit 69 % de plus que le minimum garanti.

Cette progression simultanée de nos recettes et de nos contrats nouveaux montre bien que la clientèle de notre région commence à apprécier les avantages de l'électricité et d'une tarification que nos efforts tendent à rendre toujours plus souple et à adapter aux besoins des diverses industries.

Nous signalons un résultat remarquable de la perfection de notre service de distribution d'énergie. Plusieurs petits secteurs englobés dans nos réseaux se sont adressés à nous, pour faire bénéficier leurs abonnés d'une régularité qu'ils ne peuvent leur assurer avec des chutes à régime variable. Certains d'entre eux ont déjà fait apport à notre Société de leurs réseaux et de leur clientèle moyennant une participation dans les recettes, nous procurant ainsi des profits nouveaux sans immobilisation de capitaux.

De même, plusieurs communes, voisines de nos lignes et désireuses d'obtenir sans tarder l'éclairage électrique, ont pris à leur charge la construction de leurs réseaux de distribution, moyennant certains avantages dans la fourniture de l'éclairage public.

Ces faits montrent mieux que toute considération la situation de plus en plus prépondérante que la Société Pyrénéenne est en train de se créer dans la région.

Cette situation est due, pour une bonne part au soin constant que nos ingénieurs et agents techniques apportent dans l'exploitation, au zèle que nos services commerciaux mettent à instruire la clientèle des multiples avantages qu'elle peut retirer de l'emploi du courant électrique.

Nous vous proposons de leur transmettre vos remerciements, avec ceux de votre conseil pour leurs efforts et leur dévouement.

Les administrateurs sortants, par suite du roulement établi, sont MM. René Bazin et baron Amédée Reille.

Vous savez, Messieurs, qu'aux termes des statuts les administrateurs sortants peuvent être réélus.

Vous aurez également à désigner un ou plusieurs commissaires, pour faire à l'assemblée générale de l'année prochaine un rapport sur les comptes des recettes et des dépenses, tant de premier établissement que d'exploitation, pendant l'exercice 1912.

MM. J. Ranson et G. de Waru sont rééligibles et se présentent à vos suffrages.

En conclusion du rapport qui précède, nous vous prions de leur donner votre approbation.

Le conseil d'administration.

## RAPPORT DES COMMISSAIRES DES COMPTES

.....

### LES RÉOLUTIONS

1. L'assemblée générale approuve, dans toutes leurs parties, les rapports du conseil d'administration et des commissaires aux comptes, ainsi que les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 1911. Elle donne quitus au conseil d'administration de sa gestion durant le quatrième exercice.

Elle décide qu'il n'y a pas lieu à distribution de dividende.

2. L'assemblée générale, en tant que de besoin, donne à ceux des administrateurs qui auraient traité ou pourraient traiter des affaires avec la Société pyrénéenne d'énergie électrique, soit en leur nom personnel, soit en raison de leurs fonctions d'administrateurs d'autres sociétés, les approbations et autorisations exigées par la loi du 24 juillet 1867.

3. L'assemblée générale choisit comme commissaire pour les rapports à faire sur les comptes de l'exercice 1912, MM. J. Ranson, G. de Waru, avec la faculté d'agir conjointement ou séparément.

Leur rémunération est fixée à 500 francs pour chacun d'eux.

Sont réélus administrateurs pour 6 ans, conformément à l'article 21 des statuts : MM. René Bazin, baron Amédée Reille.

(Ces diverses résolutions ont été adoptées d'unanimité.)

## ÉMISSIONS ET INTRODUCTIONS<sup>5</sup>

### PYRÉNÉENNE D'ÉNERGIE ÉLECTRIQUE

(*L'Information financière, économique et politique*, 9 mai 1913)

La Société pyrénéenne d'énergie électrique, dont les obligations 5 % net sont actuellement en cours d'émission, a été constituée en 1907. Depuis cette époque, elle a

---

<sup>5</sup> Communiqués ou résumés de documents officiels ou officieux au sujet desquels le journal décline toute responsabilité.

su donner à ses installations et à son réseau un développement très important ; ses efforts ont, d'ailleurs, été couronnés de succès puisqu'actuellement, elle dessert 121 communes réparties dans 6 départements et que le nombre de ses abonnés est passé de 2 000 au 31 décembre 1910 à 4.800 au 31 décembre 1911 et à 8.250 au 31 décembre 1912. Cependant, sur ses trois puissants groupes de chutes qu'elle possède dans les Pyrénées, elle n'en a utilisé jusqu'à présent qu'un seul ; les deux autres constituent une réserve de force considérable. Les obligations qui sont actuellement offertes au public constituent un excellent titre industriel de rendement élevé.

Elles sont émises à 487 fr. 50 et rapportent annuellement 25 francs net de tous impôts existants au 1<sup>er</sup> janvier 1913. Les demandes sont reçues : au siège social 12, rue Saint-Florentin, à Paris, à la Société centrale des banques de province, à la Banque Adam (Boulogne et Paris), à la Société nancéienne de crédit industriel et de dépôts à Nancy, à la Banque Paul Vadon, à Roanne, et chez tous les banquiers membres du Syndicat de banques de province.

La notice prescrite par la loi du 31 janvier 1907 a été publiée dans le *Bulletin des annonces légales obligatoires* à la date du 21 avril 1913 complétant celle du 3 juin 1907.

---

## ANNONCES FINANCIÈRES

### SOCIÉTÉ PYRÉNÉENNE D'ÉNERGIE ÉLECTRIQUE

(*L'Information financière, économique et politique*, 21 juillet 1916)

Société pyrénéenne d'énergie électrique, dont le siège social est à Paris, 12, rue Saint-Florentin, et la direction de l'exploitation à Toulouse, 28, rue Lafforgue, procède actuellement à l'émission de 6 millions de francs de bons décennaux de 100 francs et 500 francs, au prix de 98 %, productifs d'un intérêt de 6 1/2 % l'an, nets de tous impôts présents et futurs, remboursables au pair en cinq ans à partir du 1<sup>er</sup> août 1921.

Toutes les règles prescrites par les textes relatifs aux émissions des valeurs mobilières ont été observées par la pyrénéenne d'énergie électrique et la publication de la notice prescrite par la loi du 30 janvier 1907 a été faite dans le *Bulletin des annonces légales obligatoires* en date du 17 juillet 1916.

La Société pyrénéenne d'énergie électrique, constituée en 1907 dans le but de créer et d'exploiter un réseau dans le Sud-Ouest de la France, est entrée dans la période de plein développement de son exploitation. Elle s'est fixé pour programme d'alimenter la région qui comprend les départements de l'Ariège, de la Haute-Garonne, du Tarn, du Tarn-et-Garonne, du Gers, une partie des départements de l'Aude et de l'Aveyron. Elle possède à cet effet dans les Pyrénées françaises différentes chutes réparties en trois groupes :

Le groupe d'Orlu dans l'Ariège ;

Le groupe de Siguer dans l'Ariège ;

Le groupe d'Oô, près de Luchon, dans la Haute-Garonne.

Elle possède, en outre, dans le Tarn, les usines d'Arthez, Marsac et Bessières. Elle groupait ainsi, avant les hostilités, dans ses différentes usines, une force de 12.500 chevaux.

L'accroissement continu de sa clientèle l'a décidée à se créer de nouvelles disponibilités. Prévoyant les demandes importantes de la Défense Nationale, elle s'est empressée, dès le début des hostilités, de compléter l'aménagement de ses travaux par l'addition d'un nouveau groupe d'énergie électrique à Orlu et d'un poste de

transformation de capacité aux fortes de Toulouse reliant cette ville au centre industriel actuellement très important de Castelsarrasin La Société Pyrénéenne dessert ainsi les villes de Toulouse, Mazamet, Castres, Albi, Carmaux, Lavelanet et Castelsarrasin.

Le réseau de la Société pyrénéenne d'énergie électrique, qui atteint à l'heure actuelle une longueur de plus de 1.100 kilomètres, est uniquement alimenté au moyen d'usines hydrauliques dont l'importance est accrue du fait de l'augmentation très considérable du prix du charbon.

À l'heure actuelle, les 20.000 chevaux dont dispose la Société Pyrénéenne sont entièrement absorbés par sa clientèle ancienne et nouvelle. Aussi envisage-t-elle dès à présent une utilisation de ses réserves lui permettant de répondre à toutes les demandes de force qui lui seraient faites. Elle peut disposer à cet effet de réserves importantes d'une puissance d'au moins 50.000 chevaux au lac d'Oô, près de Luchon, et au groupe de Siguer dans l'Ariège.

Ces réserves seront susceptibles d'apporter à la Société pyrénéenne d'énergie électrique un apport considérable pour son développement ultérieur.

---

## ANNONCES FINANCIÈRES

### SOCIÉTÉ PYRÉNÉENNE D'ÉNERGIE ÉLECTRIQUE

*(L'Information financière, économique et politique, 27 juillet 1916)*

.....  
Le réseau à haute tension de la Société pyrénéenne d'énergie électrique atteint à l'heure actuelle une longueur de 1.140 kilomètres et dessert 136 communal d'une population d'ensemble 425.000 habitants.

Le réseau de la Société pyrénéenne d'énergie électrique est uniquement alimenté au moyen d'usines hydrauliques dont l'importance est accrue actuellement du fait de l'augmentation très considérable du prix du charbon. Comme les autres industries hydroélectriques qui n'ont à acheter aucune matière première et n'utilisent qu'une main-d'œuvre relativement peu nombreuse, elle échappe aux variations qui affectent les objets fabriqués et à la hausse des salaires ; elle répond de plus à des besoins généraux qui s'accroissent sans cesse et auxquels sont soumises toutes les branches de l'industrie.

---

### SOCIÉTÉ PYRÉNÉENNE D'ÉNERGIE ÉLECTRIQUE

*(L'Information financière, économique et politique, 9 novembre 1916)*

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires de cette Société s'est tenue le 7 novembre sous la présidence de M. Gallut <sup>6</sup>, vice-président du conseil d'administration, assisté de M. Texier et de M. le représentant de la Banque de l'Union Parisienne scrutateurs, et de M. Max Olivier en qualité de secrétaire.

La production des usines qui avait été de 22.120.050 kilowatts-heure en 1914 a été portée à 29.872/260 kilowatts-heure en 1915.

---

<sup>6</sup> Emmanuel Gallut (Jonzac, 1868-Paris, 1943) : inspecteur des finances, directeur du contrôle financier de l'AOF (22 mars 1907), puis de l'Indochine (16 juin 1907), directeur des finances du Maroc (juillet 1912-mai 1914). Administrateur délégué de la Société centrale des banques de province, son représentant dans diverses sociétés, président de l'Azote français. Voir [encadré](#).

Il abandonne tous ses mandats au début de 1921 suite à une perte d'une cinquantaine de MF à la Société centrale.

L'augmentation de 7.752.210 kilowatts-heure, soit 32 % environ, correspond à une plus-value de recettes de 496.454,34 soit 29 %.

Les recettes d'exploitation ont atteint 2.116.638 fr., en augmentation de 496.154 fr. sur l'an dernier. Quant à l'excédent des recettes sur les dépenses d'exploitation il s'élève à 1.430.626 fr. comme 1.013.208 fr. accusant une augmentation de 417.418 fr.

Pour la première fois depuis le début de l'exploitation, l'exercice se solde par un bénéfice. Ce résultat est d'autant plus intéressant que les principaux contrats passés avec les établissements qui travaillent pour la défense nationale n'étant entrés en vigueur que dans les derniers mois de l'exercice, il doit être presque entièrement attribué un développement normal de la vente de l'énergie dans la région.

Le développement des recettes accusé par l'exercice 1915 se poursuit pendant l'exercice en cours. Pendant les six premiers mois de cet exercice, la Société a réalisé un bénéfice net de 515.997 fr.

Le conseil propose de porter les bénéfices nets de l'exercice 1915, soit 171.200 fr., en amortissement des intérêts et frais payés au titre de premier établissement.

L'assemblée a accepté cette affectation ; elle a réélu administrateurs MM. G. Lacretelle et le baron Xavier Reille, administrateurs sortants, et désigné MM. Ranson et de Waru comme commissaires des comptes.

---

#### SOCIÉTÉ PYRÉNÉENNE D'ÉNERGIE ÉLECTRIQUE (L'Information financière, économique et politique, 18 juillet 1918)

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires de cette Société s'est tenue le 16 juillet 1918, sous la présidence de M. Gallut, président du conseil d'administration, assisté de MM. Texier et Baudon de Mony, en qualité de scrutateurs.

La production des usines, qui avait été de 40.354.029 kilowatts en 1916, a été réduite cette année à 33.345.340, en conséquence de la sécheresse persistante qui a régné dans la région pyrénéenne. La Société a pu combler le déficit en achetant 40.861.630 kW., de sorte qu'en fin de compte, elle a fourni à sa clientèle 74.206.964 kW. au lieu de 72.530.417 en 1916.

En raison des retards dus aux circonstances, la Société n'a pu encore disposer des augmentations de puissance promises par les Forces motrices de l'Agout et la Société méridionale de transport de force ; elle espère en bénéficier d'une façon complète pour le dernier trimestre de l'exercice en cours. Par contre, à partir de novembre dernier, le nouveau poste de Nerues, alimenté par l'usine de l'Electro-Chimique de Nerues, a fourni une quantité appréciable de courant.

Pour répondre aux besoins grandissants d'énergie, la Société a décidé d'aménager à la Bourélie, sur le Tarn, une usine qui utilisera 75 m. c. d'eau sous 6 m. 40 de hauteur de chute et fournira 4.500 chevaux quand le débit de l'eau le permettra. Les travaux ont été commencés et les commandes de matériel passées dès le début de l'année en cours.

Le percement du tunnel qui doit relier les lacs d'En Boys et de Naguilhes se poursuit normalement, mais l'achèvement n'en peut être escompté pour le cours du présent exercice.

Les recettes de l'exercice 1917 ont atteint 4.875.949 francs, et les dépenses 2.604.093 fr., laissant un excédent d'exploitation de 2 millions 271.855 fr., en augmentation de 150.000 francs sur l'exercice précédent. Déduction faite des charges obligatoires, 1.341.776 fr., et des prélèvements pour amortissements et réserves s'élevant à 398.000 francs, le solde bénéficiaire ressort à 423.521 francs.

Le conseil propose de fixer le dividende à 5 %, soit 25 francs par action, et de reporter à nouveau 8.981 fr. Ce dividende serait mis en paiement à partir du 1<sup>er</sup> octobre prochain, à raison de 23 fr. 75 au nominatif et 23 fr. 75 au porteur (coupon n° 6).

L'assemblée, à l'unanimité, a approuvé, cette répartition. Elle a réélu pour 6 ans MM. le baron Amédée Reille et René Bazin, administrateurs sortants, et a désigné MM. J. Hanson et G. de Waru commissaires des comptes.

---

### SOCIÉTÉ PYRÉNÉENNE D'ÉNERGIE ÉLECTRIQUE (L'Information financière, économique et politique, 13 juillet 1919)

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires de cette société s'est tenue le 10 juillet 1919, sous la présidence de M. Galbert [Gallut], président du conseil d'administration.

La production des usines a été, cette année, de 30.748.770 kilowatts-heure, contre 33 millions 345.340 en 1917.

Par contre, la Société a acheté 45.961.481 kilowatts-heure au lieu de 40.861.930, de sorte que, finalement, elle a fourni à sa clientèle 76.710.251 kilowatts-heure. Pendant l'exercice précédent, cette fourniture avait été de 74.206.964.

Les travaux commencés pour la construction de l'usine de la Bourélie sur le Tarn, ainsi que pour le percement du tunnel devant relier les lacs d'En Beys et de Naguilhes se sont poursuivis au milieu des difficultés de toutes sortes résultant de l'état de guerre et de graves épidémies sur les chantiers d'Orlu.

Le conseil pense que l'usine de la Bourélie pourra être mise en marche vers la fin de l'année actuelle. Quant au percement du tunnel d'En Beys il n'en escompte l'achèvement que pour l'automne 1920.

La Société des Hauts Fourneaux, Forges et Aciéries du Saut-du-Tarn a acquis l'usine d'Arthez que la Société Pyrénéenne avait à bail jusqu'au 1<sup>er</sup> juillet 2006. En plus du bénéfice de vente de 152.423 fr., le Saut-du-Tarn fournira gratuitement pendant le temps qui reste à courir sur le bail, une quantité annuelle de 7.00.000 de kilowatts-heure.

D'autre part, le Saut-du-Tarn a consenti à la Société Pyrénéenne, à des conditions avantageuses, un prêt de 2.700.000 francs remboursable, en 35 annuités, en vue de l'exécution de travaux d'usines et de lignes.

Le développement industriel de la région desservie par la Société Pyrénéenne permet de penser que le passage de l'état de guerre à l'état de paix se continuera sans à-coups.

Les ventes de courant et les bénéfices sur installations et locations diverses se sont élevées à 5.321.910 francs.

Les frais de production, d'achat et de distribution de courant, les frais généraux et amortissements divers ont absorbé 2 millions 784.456 francs. L'excédent des recettes ressort ainsi à 2.537.453 francs en augmentation de 265.598 francs.

Le conseil propose de fixer le dividende des actions à 6 %, comme l'an dernier, soit 28 fr. 50 au nominatif et 27 francs au porteur, et de répartir aux parts de fondateur net 6 fr. 06 à partir du 1<sup>er</sup> octobre prochain.

À l'unanimité, l'assemblée a approuvé cette répartition. Elle a réélu MM. le comte de Bellissen et Gallut, administrateurs sortants, et nommé MM. Ranson et de Waru commissaires des comptes.

---

*Annuaire Desfossés, 1920, p. 609 :*  
Société pyrénéenne d'énergie électrique

Conseil d'administration : MM. Gallut, A. Reille, X. Baudon de Mony, R. Bazin, de Bellissen, Girod de l'Ain, G. Lacretelle, X. Reille, J. Texier, J. Vadon.

---

SOCIÉTÉ PYRÉNÉENNE D'ÉNERGIE ÉLECTRIQUE  
(*L'Information financière, économique et politique, 2 juillet 1920*)

Les actionnaires de cette société se sont réunis en assemblée générale ordinaire le 30 juin, sous la présidence de M. le baron Amédée Reille, vice-président du conseil d'administration, assisté de MM. Keller et Jules Texier, scrutateurs, et de M. Ambroise Bazin, en qualité de secrétaire.

Le compte d'exploitation générale se présente de la manière suivante

CRÉDIT	
Vente de courant	4.733.196
Bénéfice sur ventes	61.815 30
Bénéfice sur locations diverses et entretien d'appareils	163.578 51
	<u>4.958.590 61</u>
DÉBIT	
I. - Frais de production de courant	366.640 73
II. — Achat de courant	591.234 60
III. — Frais de distribution de courant	689.767 79
IV. — Frais généraux d'administration et de direction	720.699 25
	<u>2.368.342 37</u>

Les produits de l'exploitation ressortent à 4.958 590 fr. en augmentation de 52.794 francs. Quant aux bénéfices, ils s'élèvent, avant amortissement, à 1.109.819 fr. en diminution de 118.815 fr.

Toutefois, il convient de faire remarquer que les résultats de 1918 avaient été accrus d'un bénéfice exceptionnel de 152.423 fr. 45 provenant de la vente de l'usine d'Arthez et que, si l'on tient compte de ce fait, l'exercice 1913 se trouve, en réalité, non pas en diminution, mais en progression de 33.608 fr. 37.

Le peu d'importance de cette progression est, par ailleurs, dû à l'augmentation considérable, sans contrepartie des dépenses de traitements et salaires du personnel, ainsi que des prix d'achat du matériel nécessaire à l'entretien des usines et des réseaux.

Or, les prix de vente sont strictement limités par les cahiers des charges des concessions.

Des mesures ont été prises récemment par le Ministre des Travaux publics, en conformité de l'avis donné par le Comité de l'électricité. Elles permettront le juste relèvement des tarifs des cahiers des charges, mais leur effet ne pourra se faire sentir que dans les derniers mois de l'exercice en cours.

Le conseil a poursuivi l'achèvement des travaux commencés ainsi que le développement des réseaux de distribution.

L'assemblée, sur la proposition du conseil d'administration, a fixé le dividende des actions à 30 francs brut et celui des parts à 6 fr. 66 brut, payables à partir du 15 juillet

prochain. Elle a désigné MM. J. Ranson et de Waru en qualité de commissaires des comptes.

---

SOCIÉTÉ PYRÉNÉENNE D'ÉNERGIE ÉLECTRIQUE  
(*L'Information financière, économique et politique*, 2 juillet 1921)

Les actionnaires de cette Société se sont réunis en assemblée générale ordinaire le 20 juin, sous la présidence de M. le baron Amédée Reille, vice-président du conseil d'administration, assisté de M. J. Texier, et le représentant de l'Union Parisienne, scrutateurs, et de M. Ambroise Bazin, en qualité de secrétaire.

Le crédit du compte Exploitation a atteint, pour 1920, 6.952.737 fr. contre 4.958.590 fr. en 1919.

Le bénéfice de l'exercice 1920 est de 855.567 fr. contre 501.888 en 1919.

Les prélèvements pour amortissements ont atteint 1.462.361 fr. contre 607.961 en 1919.

La Société pyrénéenne d'énergie électrique, en faisant ces prélèvements, a tenu compte de la situation générale industrielle, bien qu'elle n'ait eu à subir aucune dépréciation de stocks, sa situation de producteur et distributeur d'énergie hydroélectrique ne comportant pas d'aléas de cet ordre, et les marchandises portées à son bilan n'étant constituées que par du matériel employé quotidiennement pour l'exploitation des réseaux, et sans cesse renouvelé.

L'assemblée générale, sur la proposition du conseil, a fixé le dividende à 30 fr. brut et celui des parts à 10 fr. 41 brut. Ces dividendes seront payables à partir du 15 juillet, sous déduction des impôts. Bien que le capital ait été porté, au début du deuxième semestre 1920, de 8.000.000 à 12.500.000 fr. toutes les actions, anciennes et nouvelles, recevront ainsi un dividende de 6 % brut.

L'assemblée générale a réélu administrateurs MM. Girod de l'Ain, J. Texier, J. Vadon.

Elle a élu comme nouvel administrateur le comte Thibault de Solages<sup>7</sup>.

Elle a désigné comme commissaires comptes MM. Argelliès et de Waru.

---

---

<sup>7</sup> Thibault de Solages (1889-1972) : administrateur délégué (1921), puis président de la [Compagnie générale industrielle](#) (1944). Voir encadré.

Baron Amédée REILLE (1873-1944), président

Député du Tarn (1899-1914)  
Président de la Caisse commerciale et industrielle de Paris (1908-1924).  
Voir [encadré](#).

## BRUITS ET NOUVELLES

*(L'Information financière, économique et politique, 10 février 1922)*

Nous apprenons que les trois sociétés suivantes : PYRÉNÉENNE D'ÉNERGIE ÉLECTRIQUE, TOULOUSAIN DE BAZACLE et BITERROISE DE FORCE ET DE LUMIÈRE ont été en mesure de satisfaire les besoins de leur clientèle sans jamais recourir aux restrictions de courant, comme le fait s'est produit un peu partout. Seule, la Toulousaine [du Bazacle] a dû faire appel pendant une quinzaine de jours, à son usine thermique.

Ces trois réseaux de distribution ont, en effet, des points de pénétration communs et sont reliés en bout à l'usine de Luzières des Forces motrices de l'Agout. Lorsque la marche des installations de plaine s'est trouvée menacée par la baisse des eaux des trois rivières Garonne, Tarn et Agout, le groupement a fait largement appel à la chute du lac d'Orlu (10.500 HP), situé à 900 mètres d'altitude et qui constitue pour lui un précieux régulateur de régime.

Nous sommes en mesure d'annoncer que les recettes effectuées en 1921 par la Toulousaine de Bazacle, la Pyrénéenne d'Énergie électrique et la Biterroise de Force et de Lumière accusent, par rapport à l'exercice 1920, un accroissement sensible et que les dividendes afférents à l'exercice écoulé seront facilement maintenus à leur chiffre antérieur, sinon augmentés.

---

## LE CONGRÈS de l'aménagement hydraulique du Sud-Ouest *(La Journée industrielle, 21 juin 1922)*

M. Moulun, ingénieur-conseil de la Société pyrénéenne d'énergie électrique, exprima, à ce sujet, la crainte qu'en cas de mobilisation, tout trafic puisse être interrompu par l'acte de sabotage d'un seul espion opérant à la centrale électrique. M. de La Brosse, assura que, sur ce point, toutes les précautions étaient prises, et que la Commission supérieure des chemins de fer, présidée par le maréchal Pétain, ne voyait aucun inconvénient, au point de vue militaire, à l'électrification des réseaux d'Orléans et du Midi ;

---

## SOCIÉTÉ PYRÉNÉENNE D'ÉNERGIE ÉLECTRIQUE *(L'Information financière, économique et politique, 6 juillet 1922)*

Les actionnaires de cette Société se sont réunis en assemblée générale ordinaire le 30 juin, sous la présidence de M. le baron Amédée Reille, président du conseil d'administration, assisté de MM. Henri Texier et Giroton, scrutateurs, et de M. Ambroise Bazin, secrétaire général, en qualité de secrétaire.

Les ventes de courant au cours de 1921 ont atteint 7.789.323 fr. 31 et les locations et recettes diverses 379.026 fr. 72, faisant ressortir un crédit d'exploitation de 8.168.349 fr.

La production et l'achat du courant ont absorbé d'autre part 1.549.238 fr. 65, les frais de distribution 2.016.293 fr. 40 et les frais d'administration générale 307.706 fr., ce qui laisse un solde bénéficiaire d'exploitation de 4 millions 295.110 fr. 84.

L'excédent des recettes Sur les dépenses d'exploitation s'élève en 1921 à 4.295.110 fr. 84 contre 3.799.289 fr. 70 en 1920.

L'augmentation en faveur de l'exercice 1921 est donc de 495.821 fr. 14

L'examen du compte d'exercice montre que le bénéfice avant amortissements a été de 2.659.695 fr. 96 au lieu de 2.317.929 francs en 1920.

L'augmentation est de 341.766 fr. 96. Le montant des amortissements et réserves de l'exercice s'élève à 1.615.443 fr. 11 contre 1.462.361 fr. 66, soit un accroissement de 153.082 fr. 05 sur l'an dernier.

Enfin, le bénéfice disponible après ces prélèvements ressort à 1.044.252 fr. 85 contre 855.567 fr. 94.

Le bilan de 1921 présente quelques modifications dignes de remarque :

Le poste de l'actif : « Chutes d'Orlu et Concessions d'Oô et de Siguer » a été supprimé et son montant, qui s'élevait à 1.227.642 fr. 48, réparti de la façon suivante : 1.007.642 fr. 48 concernant la chute d'Orlu, au poste « Usines » et 220.000 francs afférents aux chutes d'Oô et de Siguer, au poste « Immeubles et Terrains ».

D'autre part, le conseil a fait disparaître de l'actif le poste « Amortissements sur les valeurs immobilisées » d'un montant de 3 millions 704.765 fr. 45 et, en même temps du passif, la contrepartie, de même montant, intitulée « Réserve affectée ». Cette somme représentait, pour 2.259.780 fr. 67 cent, des amortissements sur les frais financiers provenant de la période de premier établissement et pour 1.444,984 fr. 80 des réductions que le conseil a cru devoir opérer sur l'actif réel.

De plus, le même actif a été diminué directement d'une somme de 466.190 fr. 39 à l'occasion de certaines cessions et opérations.

Il en résulte que le montant des amortissements affectés aux valeurs Immobilisées, à la date du 31 décembre 1921, et par suite déduit de l'actif, s'élève à 4.170.955 fr. 84.

Après avoir ainsi sérieusement assaini l'actif, le conseil a laissé au passif en « Réserve pour amortissements » une somme de 1 million 410.000 francs pour parer à la dépréciation progressive des immobilisations.

Le total des amortissements affectés aux valeurs immobilisées et des Réserves pour amortissements de ces mêmes valeurs est donc de 5.640.955 fr. 84.

Si l'on ajoute les sommes affectées au remboursement des obligations, lesquelles, au 31 décembre 1921, s'élèvent à fr. 375.000 00

on arrive à un ensemble de valeurs amorties de 6.015.955 84

auquel il convient d'ajouter la réserve légale 149 205 11

pour obtenir le total général de 6.165.161 05

qui représente le montant des prélèvements opérés sur les bénéfices des sept derniers exercices au titre des amortissements et réserves.

L'assemblée a approuvé les rapports du conseil d'administration et des commissaires aux comptes, ainsi que les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 1921. Elle a donné quitus au conseil d'administration de sa gestion durant le quatorzième exercice et notamment à M. Gallut, démissionnaire.

Elle a décidé de distribuer un dividende de 7 % aux actions pour l'exercice clos le 31 décembre 1921. Ce dividende sera payable à raison de 35 francs brut sous déduction des impôts, contre présentation du coupon n° 11.

Il sera réparti 83.333 fr. 33 aux parts de fondateur, soit 20 fr. 833 brut par part sous déduction des impôts contre présentation du coupon n° 4.

Ces dividendes seront payables à partir du 15 juillet 1922 aux prix nets suivants :

Actions : au porteur, 29 fr. net. Actions : au nominatif, 31 fr. 50 net. Parts : au porteur, 16 fr. 50 net.

MM. Gaston Lacretelle et le baron Xavier Reille ont été réélus administrateurs pour six ans et MM. Argelliès et G. de Waru désignés pour remplir les fonctions de commissaires des comptes.

---

*Annuaire Desfossés, 1923, p. 655 :*

Société pyrénéenne d'énergie électrique

Conseil d'administration : MM. A. Reille, X. Baudon de Mony, R. Bazin, Girod de l'Ain, G. Lacretelle, X. Reille, Th. de Solages, J. Texier, J. Vadon.

---

Société Pyrénéenne d'énergie électrique  
(*La Journée industrielle, 16 avril 1924*)

L'assemblée ordinaire des actionnaires de cette société, dont le siège est à Paris, 12, rue Saint-Florentin, tenue hier, sous la présidence du baron Reille, a approuvé les comptes de l'exercice 1923.

Les produits bruts d'exploitation se sont élevés à 11.905.313 fr. 71, les revenus du portefeuille A 146.624 fr. 92, les intérêts et divers à 803.531 fr. 84, soit un total de 12.855.469 fr. 97, laissant un bénéfice industriel de 5.171.012 fr. 08. Après prélèvement d'une somme de 2.600.000 francs pour amortissement des valeurs immobilisées, le solde à répartir ressort à 2 millions 578.012 fr. 08. Le dividende a été fixé à 40 fr. brut par action, soit net 32 fr. 22 par action au porteur et 35 fr. 20 net par action nominative. Les parts reçoivent 51 fr. 40 net au porteur et 55 fr. net au nominatif.

MM. Nicolas René-Bazin et le baron Amédée Reille, administrateurs sortants, ont été réélus.

Au cours de l'exercice, les ventes de courant ont atteint le chiffre de 11.838.772 fr. 22. L'excédent des recettes sur les dépenses d'exploitation s'élève en 1923 à 6.122.226 fr. 11, contre 5 millions 341.270 fr. 02 en 1922. L'augmentation est donc de 780.958 fr. 09.

La vente du courant présente, pour l'exercice, un excédent de 1.836.666 fr. 54, tandis que les frais de production et d'achat de courant sont en augmentation de 1.466.981 fr. 82 sur 1922. Cette augmentation assez notable des frais provient de la quantité anormale de courant thermique qui a dû être achetée par suite d'une sécheresse exceptionnelle pendant l'été et l'automne de cette année. Le chapitre des « Recettes Diverses » se trouve en augmentation de 407.263 fr. 89 sur 1922, grâce à une participation exceptionnelle de certains clients importants dans la construction d'une ligne destinée à les desservir.

Pendant l'été, la société a poursuivi les travaux du tunnel de jonction entre le lac d'En Beys et celui de Naguilhes ; il reste actuellement à percer 355 m. 48, opération que l'on compte réaliser au cours de l'exercice 1924.

Pendant l'année 1923, un grand poste à 55.000 volts a été mis en service à Mazamet, ainsi que diverses lignes à haute tension destinées à l'alimentation de 19

villages. Les lignes à 55.000 volts ont été reliées avec le réseau électrique de la Compagnie du Midi, à Portet-Saint-Simon.

La société a participé à la constitution de la Société de la Basse-Ariège, conjointement avec la Société de l'Ariège, pour exploiter la concession de la chute de Peybernat, à proximité du Vernet-d'Ariège, ainsi qu'à l'augmentation de capital de la Société Force et Lumière des Pyrénées qui possède une usine à Gripp, sur le torrent du Tourmalet, affluent de l'Adour et dont la zone d'action s'étend sur la région de Tarbes.

La Société toulousaine du Bazacle a obtenu la concession de la distribution électrique dans la ville de Toulouse, dans laquelle ses lignes n'étaient établies qu'en vertu d'une permission de voirie. Des pourparlers sont en cours avec la ville de Toulouse pour qu'une portion de cette concession de la société soit rétrocédée à la Pyrénéenne d'Énergie électrique.

---

*Annuaire industriel, 1925 :*

ÉNERGIE ELECTRIQUE (Soc. Pyrénéenne d'), 12, r. St-Florentin, Paris, 1<sup>er</sup>. Exploit. : 28, r. Lafforgue, Toulouse. T. Gut. 04-60, à Paris ; n° 4-16, à Toulouse. Ad. t. Pyrénéenne-Paris, Pyrénéenne-Toulouse. Capital social : 25 millions de francs. Cons. d'adm. : MM. Reille (Baron Amédée), présid. ; Baudon de Mony (Xavier), adm. dél. ; Administr. : Bazin (René), Girod de l'Ain (Maurice), Lacretelle (Gaston), Reille (Baron Xavier), Texier (Jules), Vadon (Joseph), Gallut, Thibault de Solages (Comte de)[*Mines de Carmaux... Marié à une sœur de Xavier et Amédée Reille*]. Représ. à la Chambre synd. : M. Baudon de Mony (Xavier), adm. dél. Direct. et Services techniques : MM. Breillac (Clément), direct. ; Moulun (Georges), ing.-conseil ; Bazin (Ambroise), secr. gén. Consistance des usines. Usines hydrauliques : Usine principale à Orlu (Ariège), hauteur de chute, 940 mètres, alimentée par le lac de Naguilhes. Puissance aménagée : 17.500 HP. Nombre d'ouvriers : 14. Gare desservant l'usine : Ax-les-Thermes (Ariège). Usine d'Arthez, sur le Tarn, près Albi. Hauteur de chute : 17 mètres. Débit moyen : 6 mètres cubes. Puissance aménagée : 1.000 HP. Nombre d'ouvriers : 0. Gare desservant l'usine : St-Juéry (Tarn). Usine de La Bourélie, à Gaillac, sur le Tarn, en construction. Hauteur de chute : 6 mètres 50. Débit moyen : 80 mètres cubes. Puissance aménagée : 4.500 HP. Gare desservant l'usine : Gaillac (Tarn). Usine de Marssac, sur le Tarn. Hauteur de chute : 3 mètres 70. Débit moyen : 15 mètres cubes. Puissance aménagée : 400 HP. Nombre d'ouvriers : 3. Gare desservant l'usine : Marssac (Tarn). Usine de Bessières, sur le Tarn. Hauteur de chute : 2 mètres 25. Débit moyen : 25 mètres cubes. Puissance aménagée : 400 HP. Nombre d'ouvriers : 3. Gare desservant l'usine : Bessières (Hte-Garonne). Lignes de transport : Longueur des lignes aériennes : 325 kilomètres à la tension de 55.000 volts, et 1.100 kilomètres à la tension de 10.000, 13.500 et 25.000 volts. Distribution : courant : 50 périodes ; nombre d'habitants desservis : 428.649 : nombre d'abonnés : 18.000 ; puissance distribuée en éclairage : 3.000 kwts, en force motrice : 12.000 kwts. La Société distribue l'électricité soit par concessions directes, soit par l'intermédiaire de concessionnaires dans 155 communes, représentant 428.649 habitants de la région du Sud-Ouest. Ses réseaux s'étendent sur les départements de l'Ariège, de l'Aude et de la Hte-Garonne, du Gers, du Tarn-et-Garonne, du Tarn et de l'Aveyron. Ses principaux centres d'exploitation sont, en remontant du Sud au Nord : Lavelanet, Foix, Pamiers, Toulouse, Auch, Castelsarrasin, Mazamet, Castres, Graulhet, Gaillac, Albi et Carmaux. (29-36566).

---

*Annuaire Desfossés, 1925, p. 719 :*

Société pyrénéenne d'énergie électrique

Conseil d'administration : MM. A. Reille, X. Baudon de Mony, R. Bazin, Girod de l'Ain, G. Lacretelle, X. Reille, Th. de Solages, J. Texier, J. Vadon, R. Fournier-Sarlovèze, J. Keller.

---

Société Pyrénéenne d'énergie électrique  
(*La Journée industrielle*, 10 avril 1925)

L'assemblée ordinaire, tenue hier, sous la présidence du baron Amédée Reille, a approuvé les comptes de l'exercice 1924, dont le solde bénéficiaire s'élève à 3.062.416 fr. 43, auxquels s'ajoute le report antérieur de 93.979 fr. 54. Le dividende a été fixé à 42 fr. 50 brut pour les actions et à 72 fr. 916 brut pour les parts.

Le rapport du conseil donne les renseignements suivants sur l'activité sociale au cours de l'exercice.

La société a terminé, cet été, le percement du tunnel de jonction entre le lac d'En-Bey et celui de Naguilhes, ainsi que les travaux de prise d'eau. Depuis cette époque, la société bénéficie des apports d'un nouveau bassin versant. Elle a poursuivi cette année l'électrification de la banlieue de Toulouse et du canton de Cadoura, dans la Haute-Garonne, construit les lignes haute tension de Castelsarrazin à Saint-Nicolas-de-la-Grave et Malause, en direction de Valence-d'Agen ainsi que de Carmaux à Bourgnounac, dans le Tarn, pour préparer l'électrification de plusieurs cantons fort importants de l'Aveyron.

La Société Pyrénéenne a, d'autre part, développé les installations de ses grands postes de transformation à Toulouse et dans le Tarn, et augmenté la capacité des lignes de transport qui réunissent ses réseaux avec la centrale thermique de la Compagnie générale industrielle à Carmaux et avec le poste de Portet à Toulouse où elle reçoit le courant des usines de la Compagnie du Midi, et de l'Union des Producteurs d'électricité des Pyrénées Occidentales.

La société a, en outre, conclu des accords de fourniture d'énergie avec les sociétés productrices voisines de sa zone, la Société des forces motrices de la Vallée d'Aspe, à l'ouest et celle de la Sorgue et du Tarn à l'est. e

D'autre part, l'action commerciale de la société l'a amenée à prendre le contrôle de la Société Industrielle du Tarn-et-Garonne qui dessert la région de Caussade au nord de Montauban et de la Société des forces Motrices de la Montagne Noire qui alimente Revel et les localités voisines.

Enfin, la société s'est intéressée largement au développement de la Société Force et Lumière des Pyrénées qui vient de porter son capital à 15 millions, après avoir repris les usines du Lac Bleu ainsi que les concessions de la ville de Tarbes et de nombreuses localités du voisinage dans les Hautes-Pyrénées.

Elle a participé de même à l'augmentation du capital de 2 millions, en cours de réalisation, de sa filiale la Société biterroise de force et lumière.

Devant ces extensions importantes, la société a cru devoir augmenter son capital d'une tranche de 5 millions et le porter ainsi à 30 millions.

L'assemblée extraordinaire qui a eu lieu ensuite a régularisé cette augmentation de capital et modifié définitivement les statuts en conséquence.

---

SOCIÉTÉ PYRÉNÉENNE D'ÉNERGIE ÉLECTRIQUE  
(*La Journée industrielle*, 15 avril 1926)

L'assemblée ordinaire, tenue hier, sous la présidence de M. Amédée Reille, a approuvé les comptes de l'exercice 1925, se soldant, ainsi que nous l'avons annoncé le

27 mars, par un bénéfice de 3.338.748 fr., auquel vient s'ajouter le report de l'exercice antérieur, soit 456.978 francs.

Le dividende a été fixé à 45 fr. brut par action et 100 fr. brut par part.

L'assemblée a ratifié la nomination, faite par le conseil, de MM. Georges Moulun et Louis Baudon de Mony, en qualité d'administrateurs.

Le rapport du conseil, lu au cours de rassemblée, signale que la société pousse activement la demande de concession de la ligne Luzières-Mazamet-Courniou à 55.000 volts. D'autre part, une ligne haute tension Gimont-Mauvezin est en construction et permettra sous peu de desservir la ville de Mauvezin.

Les difficultés que la société avait avec la Compagnie d'Electricité Industrielle ont été résolues par un accord pour l'utilisation dans l'intérêt commun du lac d'Orlu.

SOCIÉTÉ PYRÉNÉENNE D'ÉNERGIE ÉLECTRIQUE  
(La Cote de la Bourse et de la banque, 22 juillet 1926)

Les résultats laissés par l'année 1925 sont en majoration sur les précédents. Les bénéfices se sont élevés à 3.338.748 fr. 41 contre 3.062.416 francs précédemment. Bien que le capital ait été porté au cours de l'exercice de 25 à 30 millions, le dividende a été fixé à 45 fr. par action contre 32 fr. 50 l'an passé. Il est d'ailleurs intéressant de rapprocher les résultats des deux derniers exercices, ainsi que nous le faisons ci-dessous :

	1924	1925
CHARGES		
Production et achat de courant	4.372.575 75	6.064.905 08
Distribution de courant	2.415.204 70	2.806.379 15
Administration générale	661.962 77	622.853 69
Droits fiscaux et intérêts d'emprunts	1.222.717 77	1.227.596 31
Amortissements	2.766.207 75	3.125.500 00
	<u>11.438.668 74</u>	<u>13.947.534 23</u>
PRODUITS		
Vente de courant	13.835.965 54	16.346.069 53
Locations et recettes diverses	177.558 67	401.749 11
Revenus du portefeuille et intérêts en banque	487.560 96	538.463 20
Total	14.501.085 18	17.286.282 64
Rappel des charges	11.438.668 74	13.947.534 23
Bénéfices nets 3.062.416 43	3.338.748 41	
Reports précédents	93.979 54	
Soldes disponibles	3.156.396 97	456.978 87

	3.796.727 28	3.795.727 28
--	--------------	--------------

Voici quelle a été l'application du solde bénéficiaire :

Réserve légale	153.120 82	166.937 41
Premier dividende de 5 % aux actions	1.250.000 00	1.500.000 00
Conseil d'administration	129.629 62	177.777 77
Dividende aux 4.000 parts	291.666 66	400.000 00
Dividende supplémentaire aux actions	875.000 00	1.200.000 00
Report à nouveau	456.978 87	351.012 10
Sommes égales	3.156 395 97	3.795.727 28

Le rapport du conseil d'administration fait connaître que les travaux du tunnel entre le lac d'En-Beys et le lac de Naguilhes étant complètement terminés, la Société a pu ainsi augmenter le rôle régulateur de son usine d'Orlu par le versement des eaux du premier lac dans le second.

Au cours de l'exercice écoulé, la Pyrénéenne a poursuivi l'électrification de la banlieue de Toulouse et a construit les lignes de haute tension allant de Malause à Lamagistère, un peu au-delà de Valence d'Agen, et de Castelsarrasin à Caussade pour fournir du courant à la Société du Tarn-et-Garonne et desservir la commune de la Française dont elle a racheté la concession. Maintenant, elle pousse activement la demande de concession de la ligne à 55.000 volts Luzières-Mazamet-Courniou, destinée à relier l'usine de l'Agout à ses centres de distribution de Castres, de Mazamet et de Labastide-Rouairoux et à augmenter la puissance fournie par l'Agout à la Société Biterroise de Force et de Lumière. La ville de Condom est éclairée par les soins de la Pyrénéenne depuis quelques mois, par l'intermédiaire de la ligne Montréal-Condom, construite en 1925. Cette ligne sera ultérieurement continuée par Lectoure et Fleurance pour aboutir à Auch. Les réseaux de la Pyrénéenne et des Forces motrices de la Vallée d'Aspe seront alors réunis.

Une ligne haute tension Gimont-Mauvezin, à l'heure actuelle en construction, permettra sous peu à la Pyrénéenne de desservir, au moyen de ses usines, la ville de Mauvezin, dont elle a obtenu la concession. Le rapport signale enfin que les difficultés qui s'étaient élevées entre la Pyrénéenne et la Compagnie d'électricité industrielle sont enfin aplanies et que les deux Sociétés ont signé un accord pour l'utilisation du lac d'Oô dans l'intérêt commun. La Pyrénéenne obtient ainsi une puissance régulatrice nouvelle qui, s'ajoutant à celle du lac d'Orlu, lui permettra pendant un certain temps de ne pas envisager d'autre secours thermique que celui obtenu par un contrat de fourniture avec la centrale de la Compagnie générale industrielle à Carmaux.

Voici comment se comparent les deux derniers bilans :

	31 déc. 1924	31 déc. 1925
ACTIF		
Usines	18.220.720 94	19.519.169 49
Réseaux et postes	22.276.524 74	24.450.472 50

Immeubles et terrains	1.355.344 42	1.365.311 85
Matériel, outillage et mobilier	649.249 55	687.781 32
Portefeuille	3.181.375 83	7.980.207 35
Caisse	209.173 68	212.063 53
Banques	4.601.728 51	8.654.965 41
Marchandises	1.264.087 16	1 783.329 94
Cautionnements	29.992 70	29.992 70
Travaux en cours	4.621.967 53	3.512.878 75
Avances à Société Immobilière	—	894.531 25
Abonnés	2.563.266 47	3.187.943 96
Débiteurs divers	3.000.940 21	196.755 22
Comptes d'ordre	217.196 44	—
	<u>62.186.823 18</u>	<u>72.475.888 67</u>
PASSIF		
Capital-actions	25.000.000 00	30.000.000 00
Emprunts :		
4 1/2 %	3.186.683 13	3.136.904 67
4,5 %	7.780.500 00	7.712.500 00
5 %	11.513.500 00	11.456.000 00
Amortissent, effectués sur les emprunts	706.000 00	831.500 00
Réserve légale	392.538 06	545.659 68
Réserve spéciale appartenant aux actionnaires	—	693.990 60
Amortissements les valeurs immobilisées	7.200.800 00	10.200.000 00
Comptes créditeurs divers	3.251.200 22	3.763.225 45
Comptes d'ordre	—	340.380 99
Profits et pertes	3.156.395 97	3.795.727 28
	<u>62.186.823 18</u>	<u>72.476.888 67</u>

Le rapprochement de ces deux bilans accuse en particulier l'accroissement des immobilisations résultant du développement continu de la Société. Le nouveau poste de l'actif « Avance à Société Immobilière » est constitué par le montant des avances de la Pyrénéenne à la Société immobilière d'entreprises électriques qui a acquis notamment l'immeuble du siège social. L'augmentation du portefeuille provient en grande partie de la participation prise dans l'augmentation de capital de la Société Force et Lumière des Pyrénées, laquelle se développe normalement.

Au passif, la nouvelle réserve spéciale comprend le montant net des primes d'émission.

L'assemblée a ratifié la nomination comme administrateurs de M. Georges Moulun, ingénieur conseil de la Société depuis sa création, et de M. Louis Baudon de Mony, en remplacement de M. Xavier Baudon de Mony, son père, décédé.

---

*Annuaire Desfossés, 1927, p. 594 :*  
Société pyrénéenne d'énergie électrique

Conseil d'administration : MM. A. Reille, L. Baudon de Mony, R. Bazin, Girod de l'Ain, G. Lacretelle, X. Reille, Th. de Solages, J. Texier, J. Vadon, R. Fournier-Sarlovèze, J. Keller, G. Moulun.

---

SOCIÉTÉ PYRÉNÉENNE D'ÉNERGIE ÉLECTRIQUE  
(*L'Information financière, économique et politique*, 24 avril 1927)

L'assemblée ordinaire de cette société, tenue le 23 avril, sous la présidence de M. le baron Amédée Reille, a approuvé les comptes de l'exercice 1926 faisant apparaître un solde bénéficiaire de 3 millions 503 265 fr. auquel s'ajoute le report antérieur de 351.012 francs.

Le dividende a été fixé à 47 fr. 50 brut par action et 112 fr. 50 par part Il sera mis en paiement à partir du 1er mai sous déduction des acomptes versés et des Impôts. Le report à nouveau s'élève à 179.114 francs.

MM. Girod de l'Ain, le comte de Solages, Jules Texier et Joseph Vadon. administrateurs sortants ont été réélus.

L'exercice 1926 a été marqué par la réalisation de deux syndicats de communes importants : le Syndicat de Clairvaux dans l'Aveyron et celui de Fauch, dans la Haute-Garonne [le Tarn], ces deux syndicats constitueront pour la Société un nouveau débouché qui pourra devenir intéressant dans l'avenir.

L'électrification du département du Gers est entrée dans une phase active. Il y a lieu d'espérer que les travaux seront commencés cette année dans le secteur Nord-Est de ce département. Les difficultés qui avaient arrêté depuis longtemps la ligne à 55.000 V. d'ondes à Carmaux, ont été aplanies. Cette ligne permettra d'assurer un transport plu s économique du courant produit par l'usine de la Bourélie.

La Société a formulé une demande de concession avec déclaration d'utilité publique pour la ligne Luzières-Mazamet-Courniou. L'Instruction suit son cours.

---

SOCIÉTÉ PYRÉNÉENNE D'ÉNERGIE ÉLECTRIQUE  
(*L'Information financière, économique et politique*, 26 avril 1928)

L'assemblée ordinaire a eu lieu le 24 avril, sous la présidence de M. le baron Amédée Reille, président du conseil d'administration. Elle a approuvé les rapports et les comptes de l'exercice 1927, dont le bénéfice net s'élève à 4.183.368 francs, non compris le report du précédent exercice, s'élevant à 179.114 francs,

Le dividende brut a été fixé à 80 francs par action A, 35 francs par action B et 133 fr. 33 par part. Il sera mis en paiement, sous déduction des impôts, à partir du 1er mai prochain, sur présentation du coupon 20 des actions et du coupon 11 des parts.

MM. Gaston Lacretelle et le baron Xavier Reille, administrateurs sortants, ont été réélus.

Faute de quorum, l'assemblée extraordinaire, convoquée à l'issue de l'assemblée ordinaire, en vue de délibérer sur une proposition d'augmentation du capital social, a été reportée à une date ultérieure.

Le rapport du conseil à l'assemblée ordinaire indique qu'au cours de l'exercice, le département au Gers a passé un marché avec la Compagnie générale d'entreprises électriques pour la construction du réseau du secteur nord-est du département, dont la Société Pyrénéenne assure l'exploitation.

Les travaux se poursuivent activement et la Société compte pouvoir, d'ici la fin de l'année, desservir un nombre assez considérable de communes.

La concession de la ligne de transport de Luzières à Courniou a été accordée à la Société dans le courant de janvier 1928. Les travaux vont être entrepris dès que possible. Une grande partie du matériel nécessaire à la construction de cette ligne a déjà été approvisionné dans des conditions satisfaisantes.

La Société a repris le réseau de la Société d'énergie électrique de l'Armagnac desservant les cinq communes de Valence, Eauze, Gondrin, Cassagne et Mouchan.

Elle a racheté également la concession de Plaisance-du-Gers.

Elle fournit le courant au Syndicat de la Mouillonne qui s'est constitué dans la Haute-Garonne, au sud-ouest de Toulouse.

Les syndicats de communes de Clairvaux et de Fauch ont été mis en service, à la satisfaction des localités desservies.

Des pourparlers sont en cours pour l'électrification des syndicats de communes de Montbazens et Marcillac. dans l'Aveyron.

Enfin, une commission de trois membres a été nommée pour fixer le tarif de la permission de voirie dont jouit actuellement la Société Pyrénéenne, conformément à la loi du 27 février 1925. Il y a lieu d'espérer, quoique la discussion soit très difficile, que la Société finira par obtenir des tarifs qui mettront le prix de l'électricité en rapport avec le prix de revient, et qui permettront, après une rémunération équitable du capital, d'effectuer les amortissements nécessaires au bon fonctionnement d'une entreprise de pareille envergure.

---

#### SOCIÉTÉ PYRÉNÉENNE D'ÉNERGIE ÉLECTRIQUE

*(L'Information financière, économique et politique, 10 juin 1928)*

Une assemblée extraordinaire réunie le 7 juin a approuvé les modifications aux droits des actions des deux catégories (A et B) ; l'augmentation du capital par apport de la somme de 5 millions de francs, et enfin la division en dixièmes des 4 000 parts de fondateur.

Ce» deux dernières propositions sont subordonnées : la première à l'exécution des prescriptions légales et la seconde à la ratification de la Société civile des porteurs de parts de fondateurs.

L'assemblée spéciale a été reportée au 10 juillet faute du quorum.

---

*Annuaire Desfossés, 1929, p. 633 :*

Société pyrénéenne d'énergie électrique

Conseil d'administration : MM. A. Reille, N. René-Bazin, R. Bazin, Girod de l'Ain, G. Lacrosette, X. Reille, Th. de Solages, J. Texier, J. Vadon, R. Fournier-Sarlovèze, J. Keller, G. Moulun.

---

#### BRUITS ET NOUVELLES

*(L'Information financière, économique et politique, 31 janvier 1929, p. 1)*

PYRÉNÉENNE D'ÉNERGIE ÉLECTRIQUE. — Cette entreprise de production et de distribution d'énergie électrique dans le Sud-Ouest de la France a pris, depuis vingt ans qu'elle est créée, un développement considérable. Propriétaire de chutes, dont la principale est celle d'Orlu, et dont la puissance totale atteint environ 30.000 chevaux, la Pyrénéenne d'Énergie électrique s'est assuré, pour régulariser sa production, du courant d'origine thermique, ainsi que des échanges avec d'autres producteurs d'énergie

hydraulique. C'est ainsi qu'elle a lié partie avec les Forces Motrices de l'Agout, avec la Toulousaine du Bazacle, avec la Compagnie Générale industrielle. Elle a également pris des participations dans la Biterroise de Force et Lumière, dans la Société Force et lumière des Pyrénées, dans la Société de la Basse-Ariège, de sorte qu'elle devient, en dehors de ses exploitations directes, une véritable holding de valeurs électriques, toutes très prospères.

Les exploitations directes s'étendent à plus de 200 communes des secteurs de Toulouse, Albi, Auch, Castres, Castelsarrasin, Luchon ; elles donnent lieu à une recette déjà supérieure à 20 millions et à un produit net qui est passé en dernier lieu de 6.752.000 fr. à 11 millions. Mais c'est surtout comme holding que la Compagnie a déployé son activité dans ces derniers temps ; elle cherche, ayant pris déjà le contrôle de certaines de ses filiales, à concentrer en ses mains la plus grande partie des affaires électriques des Pyrénées. Elle y trouverait évidemment des avantages très importants.

D'une progression continue, le dividende de la Pyrénéenne d'Énergie électrique est passé de 17 fr. 50 en 1917 à 50 fr. en 1927. Toute cette période correspondait d'ailleurs à l'installation de la Compagnie et à la constitution d'une solide base financière, les amortissements s'élevant à fin 1927 à 24 millions de francs. Désormais, la Société est à pied d'œuvre pour prendre un développement que l'on s'accorde dans la région à prédire très vaste. Tant par ses usines et réseaux propres que par ses participations en très forte plus-value, la Pyrénéenne constitue aujourd'hui un ensemble imposant. Pour jouer le grand rôle qu'on en espère, il lui faudra mettre son capital en harmonie avec la puissance de son actif, et cela donnera lieu à des opérations avantageuses pour les actions comme pour les parts qui ont droit à 25 % des superbénéfices. L'un et l'autre titre ont un bel avenir.

---

#### SOCIÉTÉ PYRÉNÉENNE D'ÉNERGIE ÉLECTRIQUE

*(L'Information financière, économique et politique, 16 mai 1929)*

L'assemblée ordinaire tenue le 15 mai, sous la présidence de M le baron Amédée Reille, a approuvé les comptes de l'exercice 1928 présentant un solde bénéficiaire de 6.862.453 francs, non compris le report antérieur de 32.962 francs. Le dividende brut a été fixé à 70 francs par action A, 32 fr. par action B et 26 fr. 684 par dixième de part.

Ce dividende sera mis en paiement à partir du 21 mai courant à raison de, net ; actions A : 57 fr. 40 au nominatif, 52 fr. 10 au porteur (coupon n° 21) ; actions B, 32 fr. 105 ; dixièmes de parts, 21 fr. 884 au nominatif et 19 fr. 231 au porteur (coupon n° 12).

L'assemblée a réélu MM. Louis Baudon de Mony, Robert Fournier-Sarlovèze et Jean Keller, administrateurs sortants.

Le rapport du conseil d'administration indique que, au cours de l'exercice, la société a poursuivi l'extension de son réseau. C'est ainsi qu'elle a obtenu ou acheté un certain nombre de concessions communales, dont celles de Villemur et le Syndicat de Montjoire, dans la Haute-Garonne ; Montclar de Quercy et Saint-Antonin, dans le Tarn-et-Garonne ; Boissezon, dans le Tarn ; Masseube, Simorre et Samatan, dans le Gers. Un contrat de fourniture de courant a été passé avec la Régie municipale de la ville de Lavaur (Lot). L'électrification de la zone nord-est du département du Gers a été activement poursuivie et sera terminée dans quelques mois. Les pourparlers pour l'électrification de nouvelles zones de ce département sont en bonne voie.

Depuis la clôture de l'exercice, la Société a absorbé le secteur Rouan et Duc et la concession de Montferrier.

Les travaux de la ligne Luzières-Courniou vont être entrepris incessamment.

---

PYRÉNÉENNE D'ÉNERGIE ÉLECTRIQUE  
(*L'Information financière, économique et politique*, 18 juin 1929)

Une assemblée extraordinaire, tenue le 10 juin, a décidé de porter le capital social de 40.466.000 fr. à 60 millions de francs par la création de 39.108 actions B de 500 francs, série nouvelle, réservées aux porteurs d actions B actuelles.

---

PYRÉNÉENNE D'ÉNERGIE ÉLECTRIQUE  
(*L'Information financière, économique et politique*, 24 décembre 1929)

La Société pyrénéenne d'énergie électrique, qui date de 1907, a groupé les producteurs et distributeurs de courant de la région qu'elle dessert et est devenue l'une des plus vastes entreprises électriques françaises. Son capital, fixé à l'origine à 6.500.000 francs, a été porté en 1908 à 8 millions, en 1920 à 12 millions 1/2, en 1923 à 25 millions, en 1925 à 30 millions, en 1927 à 35 millions et en 1928 à 40 millions. Ce capital est représenté par 80.000 actions de 500 francs, dont 60.000 A et 20.000 B à vote plural. Les 4.000 parts de fondateur créées à l'origine ont été divisées en 4.000 dixièmes en juin 1928.

Après attribution à la réserve légale, les bénéfices sont affectée au paiement d'un intérêt de 5 % aux actions A, puis aux actions B. Sur le surplus, 10 % vont au conseil. Le solde est attribué pour 25 % aux parts et 75 % aux actions, les actions B recevant seulement 2 % d'intérêt supplémentaire et les actions A tout le surplus.

La dette obligataire de la Société est inscrite au passif du dernier bilan pour 21.712.000 francs ; elle comprend des obligations 4 1/2 % et 5 % peu onéreuses.

La Pyrénéenne d'énergie électrique possède les usines d'Arthez, de Marssac et de Bessières, sur le Tarn, acquises dès l'origine ; l'usine de la Bourélie, sur le Tarn, aménagée par la Société près de Gaillac pour une puissance de 4.500 CV ; enfin, l'importante usine d'Orlu, près d'Ax-les-Thermes. La chute d'Orlu, de 936 mètres de hauteur, est aménagée pour environ 20.000 CV et sa puissance peut encore être accrue ; elle utilise l'eau des lac d'En-Beys et de Naguilhes, réunis depuis 1925 par un tunnel. La régularisation de débit qui en résulte sera encore accrue par la mise en valeur de la chute d'Oô, près de Luchon, par la Pyrénéenne et l'Électricité Industrielle.

Par des accords avec les Forces motrices de l'Agout, la Pyrénéenne reçoit du courant de l'usine de Luzières appartenant à cette dernière firme, de sorte qu'à l'heure actuelle, elle dispose d'une puissance hydraulique totale d'environ 40.000 CV. À titre de secours, elle reçoit des fournitures de centrales thermiques du fait de ses accords avec la Toulousaine du Bazacle, et avec la Compagnie Générale Industrielle (Carmaux). Le réseau est, d'autre part, relié à celui des Chemins de fer du Midi et à celui de l'Union des producteurs d'électricité des Pyrénées-Orientales, dont la Pyrénéenne fait partie.

Le réseau de la Compagnie, qui a un développement de plus de 1.500 kilomètres en lignes à haute tension, alimente les départements de l'Aveyron, du Tarn-et-Garonne, de la Haute-Garonne, du Gers, et une partie de l'Aude et de l'Ariège. Au 31 décembre 1928, le nombre des communes desservies directement s'élevait à 322, celui des communes desservies par l'intermédiaire des distributeurs, 80 ; soit 402 communes au total, réparties en huit secteurs : Toulouse, Albi, Castres, Castelsarrasin, Aveyron, Luchon, Auch, Nogaro (Gers). La Pyrénéenne a toujours poursuivi une politique de concentration, consistant à acquérir les petite réseaux locaux ; les derniers absorbés étant ceux de l'Énergie électrique de l'Armagnac, de Montferrier, de Rouan et Duc.

D'autre part, la Société obtient ou acquiert des concessions communales et réalise l'électrification de sa zone.

La production, qui dépasse de beaucoup les 100 millions de kilowattheures, n'est pas indiquée. Les recettes ont dépassé 10 millions en 1923, atteint 20 millions en 1926, puis 23,4 millions en 1927 et 29.567.000 francs en 1928. Elles se développent donc d'une façon rapide. En outre, l'énergie produite étant presque exclusivement d'origine hydraulique, le coefficient d'exploitation est peu élevé : il se tient aux environs de 44 %.

La Pyrénéenne d'Énergie électrique a des relations étroites avec les producteurs et distributeurs de la région. Elle possède des participations dans la Biterroise de Force et de Lumière, la Toulousaine du Bazacle, Force et Lumière des Pyrénées, Forces motrices de l'Agout, Société de la Basse-Ariège, Industrielle de Tarn-et-Garonne, Forces motrices de la Montagne-Noire, qui sont ses fournisseurs ou ses clients. Son portefeuille-titres, inscrit à l'actif pour 12.944.000 francs, a certainement pris une plus-value importante, à en juger par les cours atteints sur les valeurs ci-dessus inscrites à la cote. C'est ainsi que les actions de 100 francs Toulousaine du Bazacle valent 900 francs la privilégiée et près de 9.000 l'ordinaire ; les actions de 500 francs des Forces motrices de l'Agout, 2.350 ; les actions de 100 francs Biterroise, près de 500 francs et les 1/40<sup>e</sup> de parts, 1.450 francs ; les actions de 500 francs Force et Lumière des Pyrénées, 785 et les parts 4.650. Les revenus nets du portefeuille-titres évalent de 598.000 francs en 1928, ce qui, aux taux admis pour les valeurs du groupe, surtout pour les parts, doit représenter un capital d'au moins 30 millions.

Les résultats financiers obtenus par la Pyrénéenne ont été les suivants depuis dix ans :

Exer.	Ventes de courant	Bénéf.	Dotations de prov.	Distr.	Divid. act.	Divid. parts
1919	4.783	1.109	633	519	30 00	6 66
1920	6.538	2.318	1.505	810	30 00	10 41
1921	7.789	2.660	1.668	965	35 00	2 83
1922	9.502	3.905	2.722	1.180	40 00	31 25
1923	11.339	5.280	2.539	2.361	40 00	62 50
1924	13.836	5.829	2.919	2.546	42 50	72 91
1925	16.316	6.434	3.292	3.277	45 00	100 00
1926	20.385	9.628	6.310	3.500	47 50	112 50
1927	23.304	11.027	7.053	4.120	50 00	133 33
1928	29.567	14.115	7.595	6.210	70 00	26 684

Aux ventes de courant s'ajoutent : les locations et recettes diverses, 881.000 fr. l'an dernier ; les revenus du portefeuille-titres, 598.000 fr. ; enfin, les intérêts des disponibilités, 496.000 fr. Le total des produits était ainsi de 31.542.000 fr. en 1928. Au débit du compte de profits et pertes, les dépenses de production, achats et distribution de courant ne dépassaient pas 13 millions l'an dernier. Il faut y ajouter les frais généraux, 1.178.000 fr. ; les impôts, 2 millions 230.000 fr ; les intérêts des emprunts, 1.025.000 fr. Finalement, les bénéfices nets avant amortissements étaient, l'an dernier, de 14.115.000 fr. La progression de ces bénéfices nets a été rapide et elle

promet de continuer à l'être. En effet, seules les charges de production, achat et distribution d'énergie augmentent avec les ventes, et elles n'en représentent que 44 %.

Les dotations de prévoyance ont été renforcées depuis trois ans. Elles atteignaient en dernier lieu 7.595.000 fr., dont 343.000 fr. pour la réserve légale, le reste pour les amortissements et le renouvellement, avant bilan.

Le total des immobilisations étant de 50 millions, les prélèvements de 1928 représentent 13,6 % de leur montant. Ce serait déjà là une proportion très élevée. Mais diverses considérations montrent que les réserves faites désormais par la Compagnie sont superflues. La Pyrénéenne d'Énergie électrique n'exécute plus de travaux importants d'établissement.

Depuis dix ans, ses immobilisations n'ont augmenté que de 28 millions, dont 5 pour l'acquisition, l'an dernier, de l'immeuble du siège social à Paris. En dehors de cette dépense, payée en actions d'apport, les travaux neufs de 1928 n'ont été que de 661.000 francs. Or, depuis dix ans, la Société a réservé 36.536.000 fr., soit 13 millions de plus qu'elle n'a dépensé dans ses installations, et en 1928, elle a réservé près de 7 millions de plus qu'elle n'a dépensé. En fait, ainsi que nous allons le voir, les usines et réseaux sont intégralement amortis, et le conseil a toute latitude pour accroître les répartitions d'une manière très sensible.

Voici, en effet, comment s'analyse le bilan : en regard de 56 millions immobilisés, dont 5 pour l'immeuble de Paris, on trouve au passif 27 millions d'amortissements, 8 millions de fonds de renouvellement et 23.440.000 francs de réalisations d'actif et de portefeuille qui sont une réserve ; au total, 53.410.000 francs pour 51 millions d'actif industriel. Ce dernier est donc bien amorti. Remarquons qu'il a une grande valeur, les usines hydroélectriques valant actuellement 2.500 fr. le cheval au bas mot, La Pyrénéenne a constitué tout son domaine avant la dépréciation du franc.

La situation financière de la Compagnie est opulente. Sans revenir sur le portefeuille-titres dont nous avons parlé, le fonds de roulement se présente ainsi :

Approvisionnements fr.	2.486.000
Travaux en cours, cautionnements, avances aux filiales	21 467.000
Débiteurs divers	1.006.000
Disponibilités :	
Abonnés	6.164.000
Effets à recevoir	1.516.000
Caisses et banques	33.939.000
Total	<u>66.578.000</u>

dont 41.619.000 francs disponibles. Le passif flottant n'étant que de 10.500.000 francs, on voit combien la trésorerie est aisée. En fait, la situation de la Pyrénéenne est pléthorique, ce qui renforce notre opinion d'une augmentation désormais rapide des dividendes distribués. Les actions de la Société valent 2.680 environ, les parts 2.340. La répartition de 12 millions, qui eût été possible dès cette année, correspond à 134 francs par action A et à 56 francs par part. On voit, que l'action est aujourd'hui à un prix très raisonnable ; le cours de la part est plus optimiste et escompte des augmentations futures du capital social.

PYRÉNÉENNE D'ÉNERGIE ÉLECTRIQUE  
(*L'Information financière, économique et politique*, 4 mai 1930)

L'assemblée ordinaire tenue le 3 courant a approuvé les comptes de l'exercice 1929 présentant un solde bénéficiaire de 6.913.930 fr. 90.

Le dividende a été fixé à 75 fr. par action A, 33 fr. 102 par action B et 26 fr. 707 par dixième de part, payable, sous déduction des impôts, à partir du 10 mai. Il a été reporté à nouveau 180.787 fr. 33.

L'assemblée a également réélu MM. le baron Amédée Reille et N[icolas] René-Bazin, administrateurs sortants.

Le rapport du conseil indique que l'extension du réseau est activement poursuivie. De nouvelles concessions sont encore en pourparlers ou sur le point d'être approuvées par l'Administration. La construction de la ligne Luzières-Courniou suit son cours. La Société établit, à Crampagna, un poste de transformation et de raccordement où se fera la jonction de son réseau avec les lignes d'Électricité et Gaz des Pyrénées et avec la Société des forces motrices de l'Ariège.

Depuis la clôture de l'exercice, la Société a pu obtenir, par décret du 6 janvier 1930. une concession de distribution aux services publics, avec déclaration d'utilité publique, dans tout ou partie des départements de l'Ariège, de l'Aveyron, de l'Aude, du Gers, de la Haute-Garonne, du Lot, du Tarn et du Tarn-et-Garonne. et, par décret du 25 janvier, conjointement avec la Société des forces motrices de l'Agout, la concession de la chute de Vintrou, sur l'Ain. Les travaux pour l'équipement de cette chute vont commencer incessamment.

---

*Annuaire Desfossés*, 1931, p. 639 :

Société pyrénéenne d'énergie électrique

Conseil d'administration : MM. A. Reille, L. Baudon de Mony, N. René-Bazin, R. Bazin, Girod de l'Ain, G. Lacretelle, X. Reille, Th. de Solages, J. Texier, J. Vadon, R. Fournier-Sarlovèze, J. Keller, G. Moulun.

---

SOCIÉTÉ PYRÉNÉENNE D'ÉNERGIE ÉLECTRIQUE  
(*L'Information financière, économique et politique*, 29 avril 1931)

L'assemblée ordinaire tenue le 28 avril, sous la présidence de M. le baron Amédée Reille, a approuvé les comptes de l'exercice 1930 faisant apparaître un solde créditeur de 7.247.376 fr. 81 (contre 6.913.930 fr. l'an dernier) qui, ajouté au report de l'exercice précédent, soit 139.787 fr. 33, donne un total disponible de 7.387.164 fr.

Le dividende brut a été fixé à 75 fr. par action A, 33 fr. 012 par action B et 26 fr. 707 par dixième de part, payable, impôts, à partir du 4 mai. Il a été reporté à nouveau 254.581 fr. 08.

Le rapport du conseil signale que la ligne Luzières-Courniou-Crampagna est en service depuis le mois de juillet dernier.

D'autre part, la société va construire un poste à Saint-Sulpice par lequel son réseau sera relié à la ligne de transport à 60.000 volts, de Portet à Pélissier, appartenant à la Société d'Electricité du Tarn, avec laquelle elle a des accords.

Les travaux de l'usine hydraulique du Vintrou. entrepris de concert avec la Société des forces motrices de l'Agout, ont été commencés.

Par ailleurs, la Société a pris des intérêts très importants dans la Société Electricité. Gaz et Eau, à Moissac, qui vient d'avoir ses concessions renouvelées pour quarante ans.

---

Société Pyrénéenne d'Énergie électrique  
(*La Journée industrielle*, 11 mai 1932)

L'assemblée ordinaire tenue hier a approuvé les comptes de l'exercice 1931 faisant ressortir un solde bénéficiaire net de 7.035.586 fr. 88, dont 7 millions provenant de réalisation de portefeuille.

Le dividende a été fixé à 75 fr. par action A, à 33 fr.,012 par action B et à 26 fr. 707 par dixième de part, payable à partir du 17 mai, sous déduction des impôts.

L'assemblée a ratifié en tant que besoin la délibération du conseil du 3 novembre 1931 portant engagement par la société de garantir inconditionnellement et solidairement avec la Société des forces motrices de l'Agout le service en intérêts et amortissement d'un emprunt de 40 millions de francs réalisé par la Société des forces motrices de l'Arn\*.

Les pouvoirs de M. G. Moulun, administrateur sortant, ont été renouvelés.

---

*Annuaire Desfossés*, 1933, p. 705 :

Société pyrénéenne d'énergie électrique

Conseil d'administration : MM. A. Reille, pdt ; L. Baudon de Mony, N. René-Bazin, Girod de l'Ain, v.-pdt ; G. Lacretelle, X. Reille, Th. de Solages, J. Texier, J. Vadon, R. Fournier-Sarlovèze, J. Keller, G. Moulun.

---

SOCIÉTÉ PYRÉNÉENNE D'ÉNERGIE ÉLECTRIQUE  
(*L'Information financière, économique et politique*, 23 avril 1933)

L'assemblée ordinaire des actionnaires, tenue le 22 avril, a approuvé les comptes de l'exercice bio le 31 décembre 1932, faisant ressortir un bénéfice net de 8.187.035 fr. Avec le report antérieur. le solde disponible ressort à 8.355.209 fr.

Le dividende a été fixé à 75 francs brut par action A. 34.327 par action B. et 31.092 par dixième de part. Il sera mis en paiement le 15 mai. sous déduction des impôts.

Il a été reporté à nouveau 145.916 francs.

L'assemblée a renouvelé les pouvoirs, comme administrateurs, de MM. Girod de l'Ain, de Solages, Jules Texier, et a nommé aux mêmes fonctions M. le baron Georges Reille.

Dans le bénéfice net de l'exercice est compris une somme de 7.200.000 fr. provenant de réalisation de portefeuille.

Le rapport indique que l'exercice a été influencé par la crise économique et par la baisse de l'index électrique, qui a entraîné une diminution des prix de ventes. L'« recettes de courant en haute tension ont diminué de 12,1/2 % ; cette baisse est en ]» art!e compensée- par une augmentation d'environ 8 % des ventes pour l'éclairage.

Il a été mis en service 82 nouvelles concessions, et les réseaux d'un certain nombre de communes ont été étendus.

Le nombre des abonnés a progressé de plus de 13 % malgré la crise, et les travaux d'électrification ne ne sont pas ralentis.

Les travaux de construction de l'usine hydraulique de Vintrou se poursuivent normalement.

---

## INVESTISSEMENT AU LIBAN

### SOCIÉTÉ PYRÉNÉENNE D'ÉNERGIE ÉLECTRIQUE (*L'Information financière, économique et politique*, 16 mai 1934)

Réunis le 15 mai en assemblée générale ordinaire, sous la présidence de M. le baron Amédée Reille, président du conseil d'administration, les actionnaires ont approuvé à l'unanimité les comptes de l'exercice 1933 accusant un solde bénéficiaire de 8.530.540 fr., y compris le report antérieur de 145.916 francs.

Le dividende a été fixé à 75 fr. par action A, 34 fr. 327 par action B et 31 fr. 092 par dixième de part payable sous déduction des impôts à compter du 24 mai.

Le report à nouveau est de 311.367 fr.

MM. Gaston Lacretelle et Xavier Reille, administrateurs sortants, ont été réélus.

Le rapport indique que la Société a pris d'importants intérêts dans un groupe d'affaires du Liban produisant et utilisant l'énergie électrique des chutes de la Kadischa et de l'Abou-Aly, situées près de Tripoli où la Société productrice est concessionnaire exclusif de l'éclairage et de la force motrice.

La quantité d'énergie produite est supérieure de 17 millions de kilowatt-heures à celle de l'an dernier, ce qui a permis de réduire de 6 millions de kilowatt-heure les achats de courant et d'arriver à une dépense de production sensiblement égale à celle de l'an dernier malgré l'accroissement du nombre de kilowattheures vendus.

La Société a poursuivi l'électrification des communes dans la zone qui lui est concédée. Un contrat a été passé avec l'administration des P.T.T. pour la fourniture de courant au poste de radiodiffusion de Muret. Enfin, la société poursuit avec la Société des forces motrices de l'Agout et avec le concours financier de la Société des forces motrices de l'Arn, la construction de l'usine électrique de Vintrou qui sera vraisemblablement prête à être mise en service vers la fin de l'année.

L'assemblée extraordinaire, tenue ensuite, a régularisé l'augmentation du capital de 8 millions 54.000 fr., portant le fonds social à 53.600.000 fr., décidée en janvier dernier.

---

### PYRÉNÉENNE D'ÉNERGIE ÉLECTRIQUE (*L'Information financière, économique et politique*, 11 mai 1935)

Les comptes de l'exercice 1934, approuvés par l'assemblée ordinaire du 10 mai, font apparaître un solde bénéficiaire de 8.758.431 fr. auquel s'ajoute le report antérieur de 311.367 fr., ce qui donne un total disponible de 9.069.709 fr.

Le dividende a été fixé à 75 fr. par action A, 30 fr. 160 par action B, et 21 francs 092 par dixième de part payable à partir du 15 mai, contre remise du coupon 27 pour les actions au porteur et du coupon 18 pour les dixièmes de part.

Il a été reporté à nouveau 429.236 fr.

M. de Gastines a été nommé administrateur en remplacement de M. Jean Keller, décédé. MM. Robert Fournier-Sarlovèze et Louis Baudon de Mony, administrateurs sortants, ont été réélus.

L'exploitation des usines et des réseaux s'est poursuivie normalement. Le montant total des recettes se présente en légère augmentation sur celui de l'année précédente, malgré les réductions de tarifs consenties avec l'ensemble des distributeurs d'énergie, a la demande des pouvoirs publics.

La clientèle d'éclairage continue à s'accroître notamment, grâce à l'électrification de nouveaux syndicats ruraux. La Société fait, d'autre part, une propagande active pour le

développement des applications de l'électricité à la cuisine et au chauffage ; des tarifs spéciaux ont été établis à cet effet. Ces efforts commencent à donner des résultats et un contrat a été passé pour la fourniture du courant pour la cuisine électrique avec la Maison de Santé départementale du Gers.

D'autre part, la Société poursuit, dans la zone qui lui est concédée, l'électrification rurale.

L'usine de Vintrou est maintenant achevée, à part quelques travaux de finition de peu d'importance. Le barrage est en eau depuis novembre. Il ne restera à construire en aval pour utilisation complète de l'usine, que le barrage des Sirous, afin d'établir un bassin de compensation.

---

## SOCIÉTÉ PYRÉNÉENNE D'ÉNERGIE ÉLECTRIQUE

(*L'Information financière, économique et politique*, 13 mai 1936)

L'assemblée générale, ordinaire du 11 mai 1936 a approuvé les comptes de l'exercice 1935 clos le 31 décembre dernier (analysés dans *l'Information* du 25 avril), qui se soldent par un bénéfice de 7.917.145 fr. auquel s'ajoute le report antérieur de 429.236 fr., ce qui donne un total disponible de 8.406.382 francs.

Le dividende a été fixé comme suit : 72 fr. 50 par action A ; 29 fr. 908 par action B et 29 fr. 538 par dixième de part. Il sera mis en paiement à partir du 15 mai, sous déduction des impôts, contre présentation du coupon 28 pour les actions A au porteur, du coupon 19 pour les dixièmes de parts au porteur, et contre présentation du titre pour les actions et les parts nominatives.

Une somme de 81.255 fr. a été reportée à nouveau. L'assemblée a réélu comme administrateurs : MM. le baron Amédée Reille et N. René-Bazin.

Dans son rapport, le conseil signale que l'exercice 1935 a supporté, pendant les cinq derniers mois seulement, un partie des abaissements de tarifs édictés. La baisse du prix moyen de vente du kilowattheure qui en est résultée est d'environ 10 %. D'autres mesures ne son entrées ou n'entreront en vigueur qu'au cours de l'exercice 1936. Parmi celles-ci, le conseil cite la mise en vigueur d'un tarif sans minimum de consommation, mesure nettement anti-économique pour les réseaux qui desservent une clientèle clairsemée, comme la plupart des réseaux ruraux et dont le résultat va jusqu'à contraindre la société à encaisser des recettes parfois dérisoires, inférieures même aux frais de facturation et d'encaissement, sans tenir aucun compte des dépenses d'entretien et de renouvellement des immobilisations considérables nécessitées par l'établissement de ces réseaux.

Cet assaut contre les compagnies d'électricité est le résultat d'une émotion factice qui a été créée de toutes pièces dans l'opinion publique, comme si l'électricité était cause de la vie chère, alors qu'elle n'entre que pour 1 % dans les dépenses d'un ménage et que ses prix sont sensiblement au coefficient 2 par rapport à ceux d'avant guerre, coefficient de beaucoup le plus bas de ceux de tous les éléments constitutifs du budget d'un ménage.

En ce qui concerne l'exploitation proprement dite, le conseil signale que les usines de rivières ont bénéficié d'un régime des eaux favorable.

Le nombre des communes qui ont été concédées est en augmentation de 30.

Les travaux d'électrification rurale se sont poursuivis régulièrement, Toutefois, la perturbation apportée par les décrets-lois n'a pas été sans exercer une influence retardatrice sur les projets en étude.

Dans 80 communes, des réseaux ruraux ont été, totalement ou partiellement, mis en service.

Le nombre des abonnés est en augmentation de 6 1/2 %, la progression du nombre de kWh. vendus est sensiblement comparable.

---

*Annuaire Desfossés*, 1937, p. 741-742 :

Société pyrénéenne d'énergie électrique

Conseil d'administration : MM. A. Reille, pdt ; Girod de l'Ain, v.-pdt ; G. Moulun, dir. ; L. Baudon de Mony, N. René-Bazin, R. Fournier-Sarlovèze, comte de Gastines, G. Lacretelle, baron X. Reille, marquis de Solages, J. Vadon.

Commissaires des comptes : Argeliès, Société fiduciaire industrielle et commerciale ; H. Vercken, P. Rabjeau.

---

## ÉTUDES ET APPRÉCIATIONS

---

### SOCIÉTÉ PYRÉNÉENNE D'ÉNERGIE ÉLECTRIQUE

*(L'Information financière, économique et politique, 23 octobre 1937)*

Cette Société a groupé d'importantes distributions dans le Sud-Ouest de la France. Très bien conduite financièrement, elle doit pouvoir maintenir à ses titres une intéressante rémunération.

La Société pyrénéenne d'énergie électrique, qui date de 1907, a groupé des usines et des distributions d'énergie de la région du Sud-Ouest. Elle a tout d'abord reçu en apports des Forces motrices du Sud-Ouest les droits et installations relatives aux chutes d'Orlu, de **Siguer** (Ariège), d'Oô (Haute-Garonne) ; elle a équipé la chute d'Orlu, puis celle de **Bourélié-sur-le-Tarn**, et acquis les établissements de **Marsac** et d'**Arthez**. Son entente étroite avec les Forces motrices de l'Agout lui donne la disposition d'une partie de la puissance de la station hydroélectrique de Luzières. Un complément éventuel d'énergie d'origine thermique est obtenu par les ententes avec les Mmes de Carmaux et avec la Toulousaine du Bazacle. Enfin, la Société a entrepris, d'accord avec les Forces motrices de l'Agout, la mise en valeur de la chute de Vintrou, sur le Tarn Ce travail est aujourd'hui achevé, et la Société peut obtenir, de ce fait, depuis le dernier trimestre de 1936, une nouvelle quantité importante d'énergie dans des conditions avantageuses.

Les réseaux de distribution s'étendent sur les départements de l'Ariège, de la Haute-Garonne, du Gers, du Tarn, du Tarn-et-Garonne, de l'Aude, de l'Aveyron, du Lot-et-Garonne et du Lot. Les communes desservies sont réparties ainsi entre les divers secteurs : Toulouse, 218 communes ; Albi, 86 ; Castres, 82 ; Auch, 202 ; Eauze, 132 ; Montauban, 144 ; Aveyron, 74 ; Ariège, 92 ; Luchon, 5. Soit, au total, 1.031 communes desservies directement. En outre, la Société vend de l'énergie en gros à des sociétés locales qui la distribuent dans les secteurs dont elles sont concessionnaires. Après l'achèvement de la station hydroélectrique de Vintrou, la Pyrénéenne n'a plus à envisager, pour l'instant, de grosses dépenses d'établissement. Elle doit seulement poursuivre l'électrification complète du secteur qu'elle dessert et l'amélioration de ses liaisons.

\*

\*      \*

La Pyrénéenne d'Énergie électrique possède des participations dans un certain nombre d'entreprises productrices ou distributrices d'énergie, avec lesquelles elle se trouve en rapport : la Société biterroise de force et lumière, la Toulousaine du Bazacle,

la Société Force et Lumière des Pyrénées, la Société industrielle du Tarn-et-Garonne, les Forces motrices de la Montagne-Noire, la Société Electricité, Gaz et Eaux de Moissac, la Société d'électricité Tarn et Agout, la Société des forces motrices de l'Arn, la Société des forces motrices de l'Agout, la Société de la Basse-Ariège. Nous verrons, à propos de la situation financière, quelle est l'estimation de ces titres et quel est leur rendement.

La Société pyrénéenne d'énergie électrique, partie d'un capital 6.500.000 francs en 1907, était, 1923, au capital de 25 millions en 50.000 actions de 500 francs. Ce capital a été augmenté à plusieurs prises, soit par des émissions contre espèces, soit par la création d'actions d'apport, notamment d'actions B à vote plural, en vue de payer l'acquisition de titres Toulousaine du Bazacle, Biterroise de Force et Lumière et Forces motrices de l'Agout, trois firmes ayant, avec la Pyrénéenne, des liens étroits d'exploitation. L'assemblée du 15 mai 1934 ayant supprimé le privilège attribué aux actions B, le capital actuel de 53.500.000 francs se trouve représenté par 107.000 actions de 500 francs, dont 70.892 A et 36.108 B. Il existe également 40.000 dixièmes de parts de fondateur. Seules sont cotées les actions A et les parts. La répartition des bénéfices prévoit l'attribution d'un premier intérêt de 5 % d'abord aux actions A, puis aux actions B. Après certains prélèvements statutaires, le disponible revient 25 % aux parts, puis, sauf nouvelles réserves, le solde va pour 95 % aux actions A et pour 5 % aux actions B.

Il y avait en circulation, au 31 décembre 1936, pour 76.956 000 francs de bons et obligations. En outre, une somme de 19 millions, représentée par des bons bénéficiaires 5 % amortissables en quinze ans, a été remise, en 1931, en rémunération partielle de l'apport de 12.500 actions Forces motrices de l'Agout. Sur ces 19 millions, il restait à rembourser 15.206.000 francs au 31 décembre 1936.

Les intérêts des emprunts et bons bénéficiaires ont coûté 4.709.000 fr. en 1936.

\*  
\*   \*   \*

Les résultats obtenus par la Pyrénéenne d'énergie électrique ont été les suivants depuis douze ans, en milliers de francs :

Exerc.	Bénéfices bruts	Bénéfices nets avant amort.	Amortiss. et réserv.	Répart. totale	Divid. act. A	Divid. part
	(1.000 fr.)				(fr.)	
1925	7.692	6.339	3.067	3.278	45 00	100 00
1926	12.396	9.503	6.175	3.500	47 50	112 50
1927	14.281	10.883	6.909	4.120	50 00	133 33
1928	17.371	13.962	7.443	6.211	70 00	26 68
1929	18.426	14.614	8.046	6.770	75 00	26 70
1930	21.884	16.436	9.551	6.770	75 00	26 70
1931	22.233	13.418	13.383	6.770	75 00	26 70
1932	21.868	15.100	13.818	7.800	75 00	31 09
1933	24.693	17.748	16.522	7.800	75 00	31 09
1934	25.656	17.566	8.808	8.202	75 00	31 09

1935	28.222	18.883	10.906	7.926	72 50	29 54
1936	28.490	19.872	11.293	8.203	75 00	31 05

Les bénéfices bruts ont augmenté d'une façon continue, à la seule exception de l'exercice 1932. Ces produits bruts s'entendent avant paiement des frais généraux et charges financières, et comprennent, outre les résultats de l'exploitation proprement dite, les revenus des titres en portefeuille.

De 1931 à 1933 inclus, les bénéfices nets avant amortissements, tels qu'ils sont indiqués ci-dessus, n'auraient pas permis de doter les comptes de prévoyance comme ils l'ont été et de maintenir le dividende à 75 francs. Mais il y a été ajouté 7 millions en 1931, 7.200.000 francs en 1932 et 7.159.000 francs en 1933, provenant de bénéfices sur ventes de titres du portefeuille réalisés en 1928. En réalité, ces prélèvements ont permis de renforcer les dotations aux amortissements et fonds de renouvellement, de sorte qu'il n'y a eu qu'un transfert comptable d'une réserve à une autre.

Somme toute, depuis 1929, et à la seule exception de 1935, le dividende a pu être maintenu à son maximum de 75 francs par action, et cela, en effectuant des dotations de prévoyance largement suffisantes. Pour 106 millions immobilisés, ces dotations représentent, en dernier lieu, plus de 10 %. D'autre part, elles suffisent à couvrir les investissements annuels, de sorte que l'entreprise peut être considérée comme très bien conduite financièrement.

\*  
\*     \*

Au surplus, la situation que révèle le bilan est particulièrement forte. Au 31 décembre 1936, les Immeubles, réseaux et usines étaient inscrits pour 106 millions. En regard, il y avait 5.476.000 francs d'obligations amorties, 46.600.000 francs d'amortissements proprement dits et 19 millions 500.000 francs de provision pour renouvellement, soit au total 71 1/2 millions, ramenant à 34 1/2 millions l'estimation de l'actif immobilier, chiffre évidemment des plus modestes, et qui ne marque qu'une augmentation insignifiante depuis dix ans.

Le portefeuille-titres comprend deux parties : les participations financières et titres non cotés, 62 millions 602.000 francs, les valeurs du Trésor et titres cotés 16.039.000 francs, soit au total 78,6 millions. Cet ensemble n'ayant rapporté que 2.507.000 francs en 1936, son évaluation est évidemment optimiste. Mais il existe au passif un amortissement des valeurs réalisables pour 40 millions 279.000 fr. Si l'on en fait état, le portefeuille ne ressort plus qu'à 38,3 millions et n'est certainement plus surestimé pour un rendement de 2.507.000 francs.

Au surplus, en dehors du fonds de prévoyance que nous venons d'indiquer, il existe au passif un ensemble de réserves de 8.909.000 francs.

\*  
\*     \*

La situation financière se présente de la façon suivante :

Fonds de roulement :	
Approvisionnements	5.383.000
Avances à des sociétés	36.762.000

Débiteurs divers	3.883.000
Disponibilités	31.609.000
Clients débiteurs	9.667.000
Total	87.304.000
Créditeurs divers	20.160.000
Excédent du fonds de roulement	67.144.000

La trésorerie est des plus aisées. Les clients débiteurs correspondant à des rentrées à très court terme, la Société dispose en réalité de 40 millions pour 20 millions de dette flottante, soit un excédent de 20 millions. Le gros morceau de l'actif réalisable est, par ailleurs, constitué par des avances à des sociétés, immobilières ou électriques, qui ont, avec la Pyrénéenne, des liens industriels. On peut espérer que la totalité de ces avances est récupérable.

Ainsi, par suite des gros prélèvements de prévoyance effectués, la Pyrénéenne a pu conserver un capital modeste : ses immobilisations de toutes natures ont été ramenées à des niveaux très bas, et la situation financière est de tous points excellente. L'exercice en cours peut se ressentir, dans une certaine mesure, de l'application des lois sociales. Par contre, l'index électrique ayant été modifié au printemps, un certain réajustement des prix de vente a pu être opéré. Les prix de revient ont dû être améliorés avec la mise en service de la chute de Vintrou. Tout bien considéré, on peut espérer que la Société sera à même de maintenir à ses actions et à ses parts une répartition intéressante.

Les actions se traitent aux environs de 970 et rapportent tout près de 6 % nets. Les parts, à 415, fournissent un revenu net d'environ 5 1/2 %.

---

*Annuaire industriel, 1938 :*

ÉNERGIE ELECTRIQUE (Soc. Pyrénéenne d'), 14, r. Roquépine, Paris, 8<sup>e</sup>. T. Elys. 93-71 et 93-72. Ad. t. Pyrénéenne-Paris-12—3. Exploitation : 9, r. Lafforgue, Toulouse (Hte-Garonne). T. 4-16. Ad. t. Pyrénienne-Toulouse. Soc. an. Cap. 40.000.000 fr. — C. d'Ad. : Prés. : M. le baron A. Reille ; Vice-Prés. : M. Girod de l'Ain ; Adm. -Direct. : M. G. Moulun ; Adm. : MM. René-Bazin, Lacretelle, baron X. Reille, Texier, Vadon, marquis [Thibaut] de Solages [Mines de Carmaux...], L. Baudon de Mony, [Jean-Antoine] Keller [+ 1934], Fournier-Sarlovèze. — Dir. : M. C. Breillac.— Usines hydrauliques à : Orлу (Ariège), Arthez, Gaillac, Marssac (Tarn), Bessières (Hte-Garonne).

Production et distribution d'électricité. (29-36566)

---

#### PYRÉNÉENNE D'ÉNERGIE ÉLECTRIQUE

(L'Information financière, économique et politique, 3 juin 1938)

L'assemblée ordinaire du 2 juin a approuvé les comptes de l'exercice qui se soldent par un bénéfice de 8 millions 627.089 fr. Le dividende a été fixé à 75 fr. par action A, 30 fr. 106 action B et 31 fr. 093 pur dixième part. Paiement sous déduction des impôts à partir du 7 juin.

En ce qui concerne les travaux et exploitation, le rapport du conseil indique que l'usine du Vintrou, dont la mise en marche avait été annoncée au début du dernier trimestre de l'an dernier, a permis de suppléer à la diminution de production de courant due aux travaux de réfection que la Société a été obligée de faire au barrage de Naguilhes et à une demande de courant supplémentaire sur ses réseaux.

Elle a poursuivi ses travaux d'électrification des communes, ainsi que l'amélioration de ses installations, en vue d'assurer la régularité de la distribution. Malheureusement, tous ces travaux, par suite de l'instabilité des cours, dépassent souvent les prévisions des services.

À titre d'exemple, le rapport signale que le kilomètre de ligne poteaux en bois revenait en 1911, sans cuivre, à 3 000 francs, en 1927 à 8.000 fr., en 1937 à 12.000 et. actuellement 16.500 francs.

L'assemblée a ratifié la nomination, comme administrateur, de M. François Fournier-Sarlovèze.

Pyrénéenne d'énergie électrique  
(*L'Information financière, économique et politique*, 29 avril 1939)

Les ventes de courant ont produit pour l'exercice 1938 une somme de 56 140.488 fr. contre seulement 46.863.926 francs. Avec les locations et recettes diverses (3.795.600 fr.) et le revenu des titres (2.918.856 fr.), auxquels s'ajoutent 1.625.360 fr. provenant du remboursement effectué par les Forces motrices de l'Arn du déficit d'exploitation des trois exercices précédents, que la Pyrénéenne avait pris en charge, le produit brut de l'exercice atteint 64.726.896 fr., en augmentation de 11,5 millions sur le précédent.

Au débit du compte de profits et pertes, on trouve les frais de production et de distribution de courant, qui sont en augmentation, les frais généraux, impôts, charges financières et les amortissements et provisions pour 11.571.263 francs contre 9.437.163 fr. Le solde bénéficiaire ressort, comme nous l'avons annoncé, à 10.188.958 fr. au lieu de 8 millions 627 689 fr. pour 1937. Le conseil proposera de majorer ainsi les dividendes : 90 fr. contre 75 fr. par action A, 31 fr. 707 contre 30 fr. 166 par action B et 40 fr. 4208 contre 31 fr. 093 par dixième de part.

Le bilan se compare ainsi avec le précédent (en 1.000 francs) :

ACTIF	1937	1938
Immobilisé	110.539	157.717
Réalisable	140.524	150.702
Engagé	40.867	29.235
Comptes des tiers	15.503	17.757
PASSIF		
Capital	53.500	53.500
Obligations	72.692	73.024
Compte bons bénéf	14.135	13.011
Provision	26.500	32.700
Réserves	9.338	9.769
Amortissements	86.611	91.646
Comptes crédit	24.339	62.305

L'augmentation des immobilisations provient, à concurrence de 44.116.461 fr., de l'aménagement de la chute de Vintrou.

---

PYRÉNÉENNE D'ÉNERGIE ÉLECTRIQUE  
(*Le Figaro*, 14 mai 1939)

L'assemblée ordinaire du 11 mai a approuvé les comptes de l'exercice 1938 présentant un solde bénéficiaire de 10.188.958 francs, auquel s'ajoute le report antérieur de 22.728 francs. Le dividende a été fixé à 90 francs par action, à 31 fr. 707 par action B, 40 fr. 4208 par part bénéficiaire. Sous déduction de l'acompte payé en novembre dernier, le solde sera mis en paiement le 1er juin à raison de net : actions A, 62 fr. 50 ; action B, 11 fr. 707 ; dixièmes de parts, 32 fr. 6708.

MM. Girod de l'Ain, Vadon et le marquis de Solages ont été réélus administrateurs.

---

Pyrénéenne d'énergie électrique.  
(*L'Information financière, économique et politique*, 27 juillet 1939)

En complément des indications publiées dans notre numéro du 13 juillet, précisons que les résolutions qui seront soumises au vote de l'assemblée extraordinaire du 7 août prévoient :

Le prélèvement sur la réserve « emprunts amortis », s'élevant à 9.243.500 fr., d'une somme de 3.376 950 francs à virer au compte amortissements et d'une somme de 5.866.550 francs à virer à la réserve extraordinaire ; le virement à la réserve extraordinaire de 2.156.067 fr. provenant des provisions comprises dans les comptes créditeurs ; le virement à cette même réserve de 6.437.410 francs prélevés sur la provision pour renouvellement du matériel.

L'augmentation du capital à concurrence de 21.946.000 francs par émission au pair d'actions B de 500 francs à libérer en numéraire de 125 francs à la souscription. Ces actions, réservées, par préférence, aux porteurs d'actions B. seront créées jouissance 1<sup>er</sup> octobre 1939.

L'augmentation du capital d'une somme de 24.554.000 fr. par incorporation de 2.662.175 fr. prélevés sur les primes d'émission de 5.350.000 fr. sur la réserve légale, de 16.541.824 fr. sur la réserve extraordinaire ; ces trois comptes se trouveront ainsi soldés. Il sera créé 49.108 actions nouvelles à qui seront remises à raison de 35.446 aux propriétaires des 70.892 actions A existantes, de 1 865 aux propriétaires des 36.108 actions B existantes (les actions B nouvelles sont donc exclues) de 9.200 aux propriétaires des 40.000 dixièmes de parts de fondateur et de 2.597 au conseil d'administration. Les actions nouvelles porteront jouissance du 1<sup>er</sup> janvier 1940. La taxe sur le revenu des valeurs mobilières sera à la charge des bénéficiaires.

L'assemblée aura également à ratifier la décision du conseil accordant la garantie de la Société, solidairement avec les Forces motrices de l'Agout. à l'emprunt obligataire de 50 millions à réaliser par les Forces motrices de l'Arn.

---

*Annuaire Desfossés*, 1940, p. 1309 :

Société pyrénéenne d'énergie électrique

Conseil d'administration : MM. A. Reille, pdt ; Girod de l'Ain, v.-pdt ; G. Moulun, dir. ; L. Baudon de Mony, N. René-Bazin, R. Fournier-Sarlovèze, comte de Gastines, G. Lacretelle, baron X. Reille, baron G. Reille, marquis de Solages, J. Vadon.

Commissaires des comptes : Argeliès, Société fiduciaire industrielle et commerciale ;  
H. Vercken, P. Rabjeau.

---

Pyrénéenne d'énergie électrique.  
(*L'Information financière, économique et politique*, 3 février 1940)

Le droit Pyrénéenne d'Energie électrique (une action nouvelle pour deux actions anciennes, ou cinq parts, contre paiement de 32.28 et 13.50. et trois actions pour dix parts, contre paiement de 2 025) reste coté à 485 pour les actions et finit à 143 contre 160 pour les parts.

Le droit Forces motrices de l'Agout (une action nouvelle pour deux anciennes, contre paiement de 8,749) reste inscrit à 350 Le droit Biterroise de Force et Lumière (sept actions pour vingt, contre paiement de 4.725) a fléchi de 70 à 57.

Tous ces droits sont négociables jusqu'à fin février.

---

*Annuaire Desfossés*, 1945, p. 1326 :

Société pyrénéenne d'énergie électrique

Conseil d'administration : G. Moulun, pdt ; M. Girod de l'Ain et baron Reille, v.-p. ; L. Baudon de Mony, F. Fournier-Sarlovèze, Ch. de Gastines, G. Lacreteille, G.-E. Moulun, baron V. Reille, marquis de Solages, J. Vadon, O. de Chaumont-Quitry.

Commissaires aux comptes : MM. Vercken, Rabjeau, Société fiduciaire industrielle et commerciale.

---

#### PYRÉNÉENNE D'ÉNERGIE ÉLECTRIQUE (BALO, 5 novembre 1945)

.....  
Objet de l'insertion. — La présente insertion est faite en vue de l'émission et de la cotation éventuelle des 24.000 obligations de 5.000 francs mentionnées ci-dessus.  
Paris, le 17 octobre 1945.

Société pyrénéenne d'énergie électrique :  
Le président du conseil d'administration,  
GEORGES MOULUN, 15 rue d'Astorg, Paris,  
faisant élection  
de domicile au siège social, 14, rue Roquépine, Paris.

---

#### 1946 : SOCIÉTÉ PYRÉNÉENNE D'ENTREPRISES INDUSTRIELLES

*Annuaire Desfossés*, 1948, p. 1439-1440 :

Société pyrénéenne d'énergie électrique

Conseil d'administration : —

---

SOCIÉTÉ PYRÉNÉENNE D'ENTREPRISES INDUSTRIELLES  
(anc. Société pyrénéenne d'énergie électrique).  
(*L'Information financière, économique et politique*, 6 mai 1952)

Au sujet de l'indemnisation à la Société Pyrénéenne d'entreprises industrielles, nouvelle raison sociale de la Sté Pyrénéenne d'énergie électrique, dont la reconversion industrielle a été décidée par l'assemblée générale extraordinaire du 18 décembre 1951, nous sommes en mesure de préciser que l'indemnité que la Société touchera pour son domaine nationalisé sera vraisemblablement fixée d'ici quelques semaines. Le montant de l'indemnité demandée par la société est de 1.158.836.910 francs.

Au début de 1951, la Société a déjà touché un acompte de 340.000.000, qui a été utilisé, tant en remboursement d'engagements antérieurs qu'en investissements, notamment dans un parc important de wagons-citernes dont l'accroissement est en cours.

En supposant qu'il soit fait droit en totalité à la demande d'indemnité de la Société, il resterait 810.000.000 à recevoir.

Le conseil a laissé entendre à la dernière assemblée qu'un projet de répartition sera alors présenté aux actionnaires, mais en tenant compte des investissements que la société sera vraisemblablement appelée à faire, en particulier dans sa filiale électrique libanaise, La Kadischa.

---

Pyrénéenne d'Entreprises électriques  
(*L'Information financière, économique et politique*, 1<sup>er</sup> juillet 1952)

Le président a déclaré à l'assemblée ordinaire tenue le 27 juin que les résultats de l'exploitation du parc de wagons-citernes entreprise depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1952, font apparaître au 1<sup>er</sup> juin un bénéfice un peu supérieur au millions de francs.

Ce parc figure au bilan pour une somme- de 42.038.134 fr., amortissements déduits.

L'assemblée a approuvé les comptes de l'exercice 1951 faisant ressortir un bénéfice de 11.764.381 fr. et décide de répartir sur les résultats de l'exercice, les acomptes de dividende ci-après :

30 fr. net par action A, 20 fr. net par action B et 17 fr. net par 1/10<sup>e</sup> de part.

Mise en paiement à une date qui sera fixée par le conseil.

Le rapport du conseil indique que la filiale libanaise « La Kadischa » a continué de donner des résultats satisfaisants. Le nombre des abonnés est passé de 14.571 à 15.896.

---

*Annuaire Desfossés*, 1953, p. 1256 :

Société pyrénéenne d'énergie électrique

Conseil d'administration : MM. le baron V. Reille, P.-D.G. ; G. Girod de l'Ain, v.-pdt. ; marquis de Chaumont-Quitry, F. Fournier-Sarlovèze, comte de Gastines, G.-E. Moulun, baron L. Reille, marquis de Solages J. Vadon.

Commissaires aux comptes : MM. P. Vercken, H. Vercken, J. Houel ; G. Tuillet, suppléant.

---

SOCIÉTÉ PYRÉNÉENNE D'ENTREPRISES INDUSTRIELLES  
(Ex-Société pyrénéenne d'énergie électrique).  
(*L'Information financière, économique et politique*, 21 février 1953)

Par décision du 16 février 1953, la commission d'évaluation des indemnités prévue par la loi du 8 avril 1946 sur la nationalisation de l'électricité et du gaz a fixé à 1.094.339.047 fr. le montant de l'indemnité à revenir à cette société.

Il entre dans les intentions du conseil de conserver la majeure partie des obligations indemnitaires qui restent dues à la société, soit 755 millions environ, non compris les rappels d'intérêts, pour développer les investissements de la société, et notamment étendre son parc de wagons-citernes.

Les résultats de l'exercice 1952 seraient en légère progression et permettraient la répartition d'un dividende en légère augmentation.

---

SOCIÉTÉ PYRÉNÉENNE D'ENTREPRISES INDUSTRIELLES  
(*L'Information financière, économique et politique*, 17 octobre 1953)

La société a cédé il y a quelques mois, à un groupe libanais, sa participation dans la société « La Kadischa », société d'électricité du Liban-Nord. Cette cession a été faite en prenant pour base les cours pratiqués à l'époque à la Bourse de Beyrouth.

La société poursuit son programme d'investissement.

---

SOCIÉTÉ PYRÉNÉENNE D'ENTREPRISES INDUSTRIELLES  
[Desfossés 1956/1215]

CONSEIL :

Reille (Victor), 147 (Mosellane financ. et de créd.), 519 (SOFRAGI, repr. SPEI), 827 (Mines, fonderies et forges d'Alais), 833 (SIDÉLOR), 1158 (adg Cie comm. et indus. du Midi), 1215 (PDG Soc. pyrénéenne d'entrep. indus.), 1668 (Lainière du Bascaud).

Girod de l'Ain (Gabriel)[/xx], 147 (Mosellane financ. et de créd.), 331 (Soc. d'invest. de l'Est), 519 (v.-pdt SOFRAGI), 526 (CRÉDICO), 827 (Mines, fonderies et forges d'Alais), 1158 (v.-pdt Cie comm. et indus. du Midi), 1215 (v.-pdt Soc. pyrénéenne d'entrep. indus.).

André-Martin (Emmanuel)[<sup>00/00</sup>][voir fiche Cie Lebon\*](fils d'André Martin, assureur)[à distinguer d'André Martin], 1020 (Ateliers GSP), 1215 (Soc. pyrénéenne d'entrep. indus.), 1781 (Soc. d'import. de bois exotiques).

Chaumont-Quitry (Odon de)[<sup>?</sup>/00][1889-1971][petit-fils d'Odon, député sous le Second Empire, grand propriétaire forestier en Algérie][ép. Marie Baudon de Mony], 1215 (Soc. pyrénéenne d'entrep. indus.), 1751 (Lièges HPK).

Fournier-Sarlovèze (François)[noblesse d'Empire][1896-1975][Fils unique de Robert Fournier-Sarlovèze, député de l'Oise. Marié à Janine Fantauzzi, fille de l'ancien administrateur des Sucrieries coloniales], 1158 (Cie comm. et indus. du Midi), 1215 (Soc. pyrénéenne d'entrep. indus.).

Gastines (cte Ch. de), 147 (Mosellane financ. et de créd.), 1215 (Soc. pyrénéenne d'entrep. indus.).

Moulun (Georges E.), 1215 (Soc. pyrénéenne d'entrep. indus.).

Reille (baron Ludovic), 145 (BGI-La Hénilin), 189 (Crédit français), 629 ([Études et exploit. min. Indoch.](#)), 827 (pdg Mines, fonderies et forges d'Alais), 1158 (Cie comm. et indus. du Midi), 1215 (Soc. pyrénéenne d'entrep. indus.), 2169 (Arjomari).

Solages (M<sup>is</sup> Thibault de)[1889-1972][ép. Marie de Bressieux, sœur de Robert][anc. pdt Mines de Carmaux], 145 (pdt BGI-La Hénilin), 200 (Union des mines), 889 (conseil surv. Schneider et Cie), 1215 (Soc. pyrénéenne d'entrep. indus.) [+Ford].

Chevallier (Yves), 1215 (dga Soc. pyrénéenne d'entrep. indus.).

Vercken (P.), 1215 (comm. cptes Soc. pyrénéenne d'entrep. indus.), 1292 (comm. cptes Ericsson).

Houel (J.), 1215 (comm. cptes Soc. pyrénéenne d'entrep. indus.).

Tuillet (G.), 1215 (comm. cptes Soc. pyrénéenne d'entrep. indus.).

SIÈGE SOCIAL : Paris, 14, rue Roquépine. Tél. : ANJ. 33-30 et 33-31.

OBJET : Production, transport, distribution de l'énergie électrique dans les pays étrangers ou de l'Union Française ; fabrication et vente dans tous les pays de tous appareils produisant ou utilisant l'énergie électrique ou servant à son utilisation ; toutes opérations de gestion de portefeuille et participations dans toutes affaires, etc.

CAPITAL SOCIAL : 157.892.500 fr., divisé en 63.157 actions de jouissance de 2.500 fr. (37.891 actions de catégorie « A » et 25.263 actions de catégorie « B »). Regroupement des actions de 500 fr. en 2.500 fr. depuis le 5 juillet 1954 et après rachat et annulation d'une action « A » et réduction du capital à 157.892.500 fr.

PARTS DE FONDATEUR : 12.105 1/10 de parts. Aucune clause de rachat n'est prévue aux statuts.

OBLIGATIONS : Néant. Le service des anciennes obligations émises par la Société avant 1946 est assuré par la Caisse nationale de l'énergie qui assurera leur remboursement.

15.000 obligations de 10.000 fr. 6 % émises en 1956, amort. en 12 ans à partir du 2 janvier 1956 T. ou R., soit à 10.500 fr. minimum, majoré éventuellement d'une prime supplémentaire sauf R.A. à partir du 2 janvier 1959. Coupon : 2 janvier.

SERVICE FINANCIER : Société Générale.

TRANSFERTS : Société Générale, 112, avenue Kléber, Paris.

COTATION : Parquet « Cote Desfossés » actions A et parts 41. Notice SEF : EL 307.

COUPONS NETS AU PORTEUR : Actions A : n° 44 (28 décembre 1951), acompte de 30 fr. ; 45 (1<sup>er</sup> juillet 1952) acompte de 30 fr. par remboursement de la valeur nominale des actions) ; 46 (1<sup>er</sup> juillet 1953), 956 fr. (dont 500 fr. par remboursement de la valeur nominale des actions) ; 47 (5 juillet 1954), mars 1955), 1 obligation C.N.E. 3 % de 10.000 fr. pour 75 ou 15 coupons plus une soulte en espèces de 670 fr. par obligation. 1/10<sup>e</sup> Parts : N° 35 (28 décembre 1951), acompte de 15 fr. : 36 (10 juillet 1952), acompte de 17 fr. ; 37 (1<sup>er</sup> juill. 1953), 693 fr. ; 38 (5 juill. 1954), 274 fr. ; 39 (17 mars 1955), 1 oblig. C.N.E. 3 % pour 49 coupons plus une soulte en espèces de 235 fr. par obligation de 10.000 fr.

Les coupons 46 et 37 représentant le dividende de l'exercice 1946 et les dividendes complémentaires des exercices 1947, 1948, 1949, 1950 et 1951, ainsi que le dividende de l'exercice 1952 pouvaient être réglés, ainsi que les remboursements de capital, jusqu'au 30/9/53, en obligations de 10.000 fr. Caisse Nationale de l'Énergie 3 % (décomptées à 11.210 fr.), à raison d'une obligation pour 11 pour 16 coupons n° 37 de 1/10<sup>e</sup> de part, et versement par le porteur de 691 fr. par action « A » et 122 fr. par 1/10<sup>e</sup> de part.

Les coupons 47 et 38 pouvaient également être réglés au gré des porteurs jusqu'au 1<sup>er</sup> octobre 1954 a raison d'une obligation 3 % de 10.000 fr. Caisse Nationale de l'Énergie pour 66 coupons et contre versement d'une soulte en espèces de 68 fr. à raison d'une obligation 3 % Caisse Nationale de l'Énergie de 10.000 fr. pour 42 coupons et contre versement d'une soulte en espèces de 242 fr.

	Amort.	Provis.	Bénéf. nets	Réserves	Divid. et tant.	Divid. act.	Divid. parts
	(En 1.000 francs)					(en fr.)	
1946	3.968	—	—	—	—	—	—
1947	682	6.000	7.191	360	6.831	—	—
1948	150	39.396	6.893	345	6.548	—	—
1949	620	948	17.890	894	16.995	67,76	50,74
1950	3.875	9.806	3	11.680	10.396	30 (1)	15 (1)
1951	269	66.783	11.764	894	11.176	80 (1)	17 (1)
1952	10.786	55.279	29.706 (3)	9.605	174.396	456 (1)	693 (1)
1953	—	160.537	51.993	—	64.467	177 (1)	274 (1)

1954	8.753	81.711	48.058	—	58.562	1.00 (1)	315 (1)
------	-------	--------	--------	---	--------	----------	---------

(1) Net.

(2) Actions 2.500 fr.

(3) À ce montant s'ajoutent 152.296 fr., superbénéfices des années 1946 à 1952.

### BILANS AU 31 DECEMBRE (En 1.000 francs)

	1950	1951	1952	1953	1954
ACTIF					
Immobilisations (nettes)	148.334	281.340	507.758	654.927	975.967
Réalisable :					
Comptes à régulariser	94.971	94.833	1.167	—	1.993
Valeurs d'exploitation	—	—	—	3.133	3.775
Débiteurs	60.061	114.480	155.006	372.818	167.444
Titres de placement	14.393	37.049	26.323	420.799	253.382
Disponible	36.322	177.386	81.822	98.708	203.501
	<u>349.081</u>	<u>705.088</u>	<u>772.076</u>	<u>1.550.380</u>	<u>1.606.061</u>
PASSIF					
Capital	149.998	149.998	149.998	157.893	157.893
Réserves	79.289	95.937	204.705	1.099.427	1.108.612
Fonds de renouvellement et provisions	—	64.470	3.327	57.328	—
Dette à court terme	108.114	382.919	384.340	183.739	291.497
Bénéfices	11.680	11.764	29.706	51.993	48.058
	<u>349.081</u>	<u>705.088</u>	<u>772.076</u>	<u>1.550.380</u>	<u>1.606.061</u>